



## FORUM PARLEMENTAIRE DE LA SADC



# ELECTIONS PRESIDENTIELLES, PARLEMENTAIRES ET LOCALES 2005

## TANZANIE



**Rapport de la Mission d'Observation  
des Elections**

# FORUM PARLEMENTAIRE DE LA SADC



Rapport de la Mission d'Observation Electorale

Décembre 2005



**SADC Parliamentary Forum**

**Private Bag 13361  
WINDHOEK  
NAMIBIA**

**TEL.: 264 61 287 0000  
FAX: 264 61 254642  
E-MAIL: [info@sadcpf.org](mailto:info@sadcpf.org)  
WEBSITE: [www.sadcpf.org](http://www.sadcpf.org)**

# TABLE DES MATIERES

Table des Matières .....	
Liste d'Acronymes .....	
Liste des Tableaux .....	
Remerciements .....	

## CHAPITRE UN

### INTRODUCTION – MISSION D'OBSERVATION DU FORUM PARLEMENTAIRE DE LA SADC AUX ELECTIONS LEGISLATIVES DE 2005 DE LA TANZANIE .....

1.1	Introduction .....	
1.2	Forum Parlementaire de la SADC .....	
1.3	Mission d'Observation du Forum Parlementaire de la SADC aux Elections tanzaniennes de 2005 .....	
1.4	Termes de Référence de la Mission .....	
1.5	Programme d'Orientation de la Mission .....	
1.6	Déploiement de la Mission et Méthode d'observation .....	

## CHAPITRE DEUX

### BREF APERCU HISTORIQUE DE LA TANZANIE

2.1	Situation géographique et Administration .....	
2.2	Population .....	
2.3	Aperçu politique .....	
2.4	Elections démocratiques multipartites .....	
2.4.1	Elections de 1995 .....	
2.4.2	Elections Législatives de 2000 .....	
2.4.3	Elections de l'Union de 2005 .....	

## CHAPITRE TROIS

### BRIEFINGS PAR LES PARTENAIRES ELECTORAUX .....

3.1	Introduction .....	
3.2	Briefing par les Partenaires Electoraux tanzaniens .....	
3.2.1	Cadre Politique et Constitutionnel des Elections en Tanzanie – Prof. Mallya, Université de Dar es Salaam .....	
3.2.2	Programme du Réseau tanzanien sur l'Egalité des Sexes (TGNP) .....	
3.2.3	Comité tanzanien de Surveillance électorale .....	
3.2.4	Briefing par des Leaders Religieux .....	
3.2.5	Briefing par la Commission Electorale Nationale .....	
3.3	Briefings par les Partis Politiques en lice .....	
3.3.1	Chama cha Mapinduzi (CCM) .....	
3.3.2	Front Civique Uni (CUF) .....	
3.3.3	Chama cha Maendeleo na Demokrasia (CHADEMA) .....	
3.3.4	Parti Travailleuse Tanzanien (TLP) .....	
3.3.5	Parti Démocratique Uni (UDP) et Convention Nationale pour la Construction et la Réforme – Mageuzi (NCCR-Mageuzi) .....	
3.4	Briefings avec d'autres Missions d'Observateurs électoraux .....	
3.4.1	Corps Diplomatique de la SADC .....	

## CHAPITRE QUATRE

CADRE ELECTORAL DE LA TANZANIE .....	
4. Commission Electorale Nationale (CEN) .....	
4.1 Responsabilités de la Commission .....	
4.2 Composition de la Commission .....	
4.3 Durée du Mandat .....	
4.4 Secrétariat de la Commission .....	
4.5 Mauvaise conduite des Agents Electoraux .....	

## CHAPITRE CINQ

CONSTATATIONS DE LA MISSION .....	
5. Introduction .....	
5.1 Environnement des Elections .....	
5.1.1 Cadre Juridique .....	
5.1.2 Environnement Politique .....	
5.1.3 Mécanismes de Résolution des Conflits .....	
5.2 Gestion des Elections .....	
5.2.1 Inscription des Electeurs .....	
5.2.2 Liste Electorale .....	
5.2.3 Nomination de candidats .....	
5.2.4 Sensibilisation des Electeurs .....	
5.2.5 Processus de Campagne .....	
5.2.6 Désignation et Formation des Agents électoraux .....	
5.2.7 Bureaux de Vote .....	
5.2.8 Matériel de Vote .....	
5.2.9 Vote et Dépouillement .....	
5.3 Participation électorale .....	
5.4 Couverture des Médias .....	
5.5 Participation des hommes et des femmes .....	
5.6 Observateurs internationaux, régionaux et locaux .....	
5.7 Résultats des Elections .....	

## CHAPITRE SIX

CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS .....	
6.1 MEILLEURS PRATIQUES .....	
6.2 RECOMMANDATIONS .....	
6.3 CONCLUSION .....	
6.4 COMMUNIQUE DE LA MISSION .....	

## ANNEXES .....

Annexe 1: Communiqué de Presse, le 7 décembre 2005 .....	
Annexe 2: Programme initiale d'Orientation de la Mission d'Observation .....	
Annexe 3: Communiqué de Presse du 28 octobre 2005 .....	
Annexe 4: Composition révisée de la Mission d'Observation du Forum Parlementaire de la SADC aux Elections tanzaniennes de 2005 .....	
Annexe 5: Communiqué de Presse de la CEN du 27 octobre 2005 .....	
Annexe 6: Résultats des Elections Présidentielles 2005 de la Tanzanie .....	
Annexe 7: Résultats par Parti des Elections Législatives de 2005 .....	
Annexe 8: Déclaration provisoire de la Mission .....	

# LISTE D'ACRONYMES

<b>ASP</b>	Parti Afro-Shirazi
<b>CCM</b>	Chama cha Mapinduzi
<b>CHADEMA</b>	Chama cha Demokrasia na Maendeleo
<b>CHAUSTA</b>	Chama cha Haki na Ustawi
<b>CEN</b>	Commission Electorale Nationale
<b>CEZ</b>	Commission Electorale de Zanzibar
<b>CUF</b>	Front Civique Uni
<b>DP</b>	Parti Démocratique
<b>EISA</b>	Institut Electoral de l'Afrique australe
<b>LEP</b>	Liste Electorale Permanente
<b>MAKINI</b>	Demokrasia Makini
<b>NCCR-MAGEUZI</b>	Convention nationale pour la Construction et la Réforme
<b>NDI</b>	Institut National Démocratique
<b>NLD</b>	Ligue Nationale pour la Démocratie
<b>NRA</b>	Alliance Nationale de la Reconstruction
<b>PPT-MAENDELEO</b>	Parti Progressif de la Tanzanie – Maendeleo
<b>PNUD</b>	Programme de Nations Unies pour le Développement
<b>SADC-ECF</b>	Forum de Commissaires Electoraux de la SADC
<b>SADC</b>	Communauté de développement pour l'Afrique australe
<b>SADC-PF</b>	Forum Parlementaire de la SADC
<b>SAU</b>	Sauti ya Umma
<b>TADEA</b>	Parti tanzanien de l'Alliance Démocratique
<b>TANU</b>	Union Nationale Africaine de la Tanzanie
<b>TEMCO</b>	Comité tanzanien de Surveillance électorale
<b>TGNP</b>	Programme du Réseau tanzanien sur l'Egalité des Sexes
<b>TLP</b>	Parti Travailleiste de la Tanzanie
<b>UA</b>	Union Africaine
<b>UDP</b>	Parti Démocratique Uni
<b>UMD</b>	Union pour la Démocratie Multipartite
<b>UPDP</b>	Parti Démocratique des Peuples Unis
<b>ZNP</b>	Parti National de Zanzibar

# LISTE DE TABLEAUX

Tableau 2.1	Liste de partis politiques inscrits en Tanzanie le 30 septembre 2005 .....
Tableau 2.2	Résultats des Elections Présidentielles tanzaniennes 1995 .....
Tableau 2.3	Résultats des Elections Parlementaires tanzaniennes 1995 .....
Tableau 2.4	Résultats des Elections Présidentielles tanzaniennes 2000 .....
Tableau 2.5	Performance de partis politiques dans les Elections parlementaires tanzaniennes de 2000 .....
Tableau 5.1	Nombre de votes inscrits par région en 2005.....
Tableau 5.2	Candidats présidentiels et ceux de la vice-présidence en 2005 par parti politique et par sexe.....
Tableau 5.3	Nombre de candidats par parti politique dans les Elections parlementaires 2005 .....
Tableau 5.4	Résultats des Elections Présidentielles 2005 .....
Tableau 5.5	Résultats des Elections de l'Union parlementaire 2005 .....

# REMERCIEMENTS

La Mission d'Observation est redevable aux nombreux individus et institutions de leur aide et de leur soutien, sans lesquels la Mission n'aurait pas abouti. La Mission est très reconnaissante au Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération internationale de la République Unie de la Tanzanie d'avoir invité le Forum Parlementaire de la SADC pour être témoin de ces élections historiques. Egalement, la coopération de la Commission Electorale Nationale (CEN) et de la Commission Electorale de Zanzibar s'est avérée indispensable à la réussite de la Mission.

Au risque d'omettre quelques-uns des partenaires principaux, la Mission tient à exprimer sa reconnaissance à tous les partis politiques, les organisations de la société civile, les organisations religieuses, les observateurs des élections locaux et internationaux, les organisations régionales et internationales ainsi que les citoyens ordinaires de la Tanzanie pour leur coopération individuelle et collective avec la Mission sur tout le territoire.

Enfin, la Mission voudrait remercier tout particulièrement le Centre Régional pour l'Afrique australe de l'Agence des Etats-Unis pour le développement international (USAID) de son soutien financier généreux qui a facilité l'aboutissement de son travail.

**Ce rapport a été rédigé par Boniface Dulani et corrigé par Takawira Musavengana.**



# CHAPITRE 1:

## INTRODUCTION

### 1.1 Introduction

La République Unie de la Tanzanie a tenu sa troisième élection démocratique le 14 décembre 2005 afin d'élire un nouveau Président, les Députés ainsi que les conseillers locaux. Au départ, ces élections devaient avoir lieu le 30 octobre 2005 mais elles ont été reportées à cause du décès le 26 octobre 2005 du candidat pour la vice-présidence du parti politique de CHADEMA, M. Jumbe Rajab Jumbe. En conformité avec les lois électorales de la Tanzanie, les élections ont été reportées afin de permettre au CHADEMA de choisir un nouveau candidat à la vice-présidence<sup>1</sup>.

Sur une population totale de 36 millions d'habitants, environ 15,9 millions d'électeurs se sont inscrits sur la liste électorale pour participer dans ces élections. Au total, 1225 candidats appartenant à 18 partis politiques étaient en concurrence dans 232 circonscriptions. De plus, sur un total de 2552 cantons, 7593 candidats étaient en concurrence dans les élections de conseils locaux. Chacun des dix partis politiques avaient un candidat présidentiel, dont une femme. Aussi, il y avait deux femmes qui étaient concurrentes pour la vice-présidence.

Le Forum Parlementaire de la SADC est venu pour observer les élections sur l'invitation du Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération internationale ainsi que la Commission Electorale Nationale de la Tanzanie. La Mission était composée de 23 Députés venant de 10 pays membres de la SADC<sup>2</sup> d'une part, et des hôtes d'autre part. Ce rapport présente donc les constatations de cette équipe du Forum Parlementaire de la SADC durant les élections de la Tanzanie de 2005.

### 1.2 Le Forum Parlementaire de la SADC

Le Forum Parlementaire de la SADC est un organisme régional établi en 1996 sous l'Article 9(2) du Traité de la SADC. Il comporte plus de 2,000 Députés appartenant au 13 pays membres de la SADC, à savoir : l'Angola, le Botswana, la République Démocratique du Congo (RDC), le Lesotho, le Malawi, l'île Maurice, le Mozambique, la Namibie, l'Afrique du Sud, le Swaziland, la Tanzanie, la Zambie et le Zimbabwe. La vision du Forum Parlementaire de la SADC est la mise en œuvre d'une intégration régionale durable et la prospérité, régies par les principes de gouvernance démocratique, de liberté et d'égalité des sexes et des chances dans la région de la SADC. De plus, le Forum s'efforce de réaliser la création d'une famille unie de la SADC, consciente de son identité commune et de son sens de dignité.

Parmi les objectifs du Forum se trouve la promotion des gouvernements responsables, la transparence et la responsabilité, la paix, la sécurité et la stabilité politique dans la région. En fonction de ces objectifs, le Forum observe des élections avec intérêt car c'est à travers des élections qu'un peuple prend part à son gouvernement. Depuis sa formation, le Forum a participé dans l'observation des élections nationales au sein de la région de la SADC, les plus récentes étant celles du Mozambique (1999), de la Namibie (1999), de l'île Maurice (2000), du Zimbabwe (2000, parlementaires), de la Tanzanie (2000), de la Zambie (2001), du Zimbabwe (2002, présidentielles), du Lesotho (2002), de l'Afrique du Sud, du Malawi et du Botswana (2004) ainsi que les élections du Président, des Députés et des Conseillers des autorités locales du Zanzibar (le 30 octobre 2005). Ainsi, les élections de l'Union de la Tanzanie du 14 décembre constituaient la deuxième mission du Forum pour l'observation des élections présidentielles et parlementaires dans ce pays, suite à l'observation des élections de 2000 et la publication d'un rapport à ce sujet.

---

<sup>1</sup>Voir le Communiqué de Presse de la Commission Electorale de la Tanzanie en Annexe 7.

<sup>2</sup>Angola, Botswana, RDC, Lesotho, Mozambique, Malawi, Afrique de Sud, Swaziland, Namibie et Zambie.

En s'inspirant de sa propre expérience en matière d'observation des élections, le Forum a progressivement évolué d'une façon collective et par conséquent, il a adopté en Mars 2001 des Normes et Standards pour les Elections dans la région de la SADC. Ces Normes et Standards est l'instrument que le Forum utilise pour l'évaluation de la gestion des élections. L'objectif principal de l'adoption de ces Normes et Standards est pour favoriser la mise en œuvre et le renforcement des institutions électorales, y compris des processus démocratiques. Les Normes et Standards se focalisent sur trois domaines essentiels, à savoir : les élections et les droits de l'individu, les élections et le gouvernement, le renforcement de la transparence et de la probité dans le processus électoral. Cette approche est en conformité avec la résolution prise par la SADC d'avoir une représentation égale entre les hommes et les femmes dans la prise de décision soit au niveau du gouvernement des Etats membres soit au niveau des structures de la SADC d'une part, et la réalisation de l'objectif d'une représentation d'au moins 30% de femmes dans toutes les institutions politiques avant la fin de l'année 2005<sup>3</sup> d'autre part.

### **1.3 Mission d'Observation du Forum Parlementaire de la SADC aux Elections Tanzaniennes de 2005**

Sur l'invitation du Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération Internationale de la République Unie de la Tanzanie, le Forum Parlementaire de la SADC a participé dans l'observation, organisation et déroulement des élections présidentielles, parlementaires et locales tenues le 14 décembre 2005 en Tanzanie continentale et à Zanzibar.

Au départ, la Mission de la SADC était censée être en Tanzanie de dimanche, 23 octobre 2007 jusqu'à son départ le 4 novembre 2005, quatre jours après la date prévue pour les élections, le 30 octobre 2005. Cependant, suite à une décision de la Commission Electorale Nationale (CEN) de la Tanzanie de reporter les élections de la date initiale du 30 octobre à cause de la mort du candidat vice-présidentiel de CHADEMA, la Mission du Forum Parlementaire (SADC) a été reconstituée en conséquence. Les équipes désignées pour observer les élections sur le territoire de la Tanzanie continentale ont été rappelées et les membres sont renvoyés à leurs pays respectifs jusqu'à la mi-décembre 2005. Entre-temps, le Leader de Mission, l'Honorable Fatima Hajaig du Parlement de l'Afrique du Sud, son équipe ainsi que le Secrétariat déménagèrent pour s'installer sur l'île de Zanzibar afin d'observer les élections du Président, des Députés et des Conseillers locaux qui ont eu lieu le 30 octobre comme prévu<sup>4</sup>.

La Mission du Forum Parlementaire (SADC) pour les élections de 2005 de l'Union de la Tanzanie s'est reconstituée et elle est arrivée en Tanzanie le 7 décembre 2005. Cette nouvelle Mission a été dirigée par l'Honorable Mpeo Mahase de l'Assemblée Nationale du Lesotho. L'Honorable Feliciano Mata de l'Assemblée Nationale du Mozambique a repris ses fonctions d'adjoint du Leader de Mission. Cette nouvelle Mission comportait 40 membres, dont 23 Députés de l'Afrique du Sud, l'Angola, le Botswana, le Lesotho, le Malawi, le Mozambique, la Namibie, la République Démocratique du Congo (RDC), le Swaziland et la Zambie. Les autres membres de la Mission étaient le personnel du Secrétariat du Forum basée à Windhoek (Namibie) ainsi que 10 fonctionnaires provenant des parlements différents de la SADC, y compris la Tanzanie. Afin d'assurer la continuité du travail, 19 sur 23 Députés de la nouvelle Mission faisaient partie de l'équipe originale réunie avant le report des élections en octobre.

A son arrivée, la Mission a publié un Communiqué le 7 décembre<sup>5</sup>. Ce Communiqué a été suivi par une Conférence de presse tenue par le Leader de Mission le 10 décembre 2005 à l'hôtel de Holiday Inn à Dar es Salaam. Lors de la Conférence de presse, on a fait le point sur la composition de la Mission, ses Termes de Référence, sa méthode de travail et son plan de déploiement.

---

<sup>1</sup>Voir le Communiqué de Presse de la Commission Electorale de la Tanzanie en Annexe 7.

<sup>2</sup>Angola, Botswana, RDC, Lesotho, Mozambique, Malawi, Afrique de Sud, Swaziland, Namibie et Zambie.

Le déploiement des équipes a eu lieu le 10 décembre et celles-ci sont rentrées à Dar es Salaam le 16 décembre, deux jours après le scrutin. La Mission a pu observer le déroulement du processus électoral dans 10 régions de la République Unie de la Tanzanie, à la fois sur le continent et dans les îles de Zanzibar et de Pemba<sup>6</sup>.

#### 1.4 Termes de Référence de la Mission

La Mission d'Observation du Forum Parlementaire (SADC) en Tanzanie a été guidée par les termes de référence qui ont été recommandés par le Comité d'organisation et ratifiés par le Comité Exécutif du Forum. Voici ces termes de référence:

- Analyse du cadre constitutionnel et juridique qui régit le déroulement des élections
- Evaluation de l'environnement historique, socio-économique et politique dans lequel les élections se déroulent
- Evaluation du degré de conformité des élections aux provisions constitutionnelles et juridiques de chacun des Etats membres ainsi qu'en relation aux Normes et Standards pour les Elections de la Région de la SADC (2004), Principes et Lignes Directrices Régissant les Elections Démocratiques en Afrique – AHL/DECL.1 (XXXVIII)
- Evaluation des tendances en matière de la participation des hommes et des femmes ainsi que la comparaison des taux de participation électorale entre cette élection et des élections précédentes
- Evaluation de l'organisation du processus électoral en examinant les aspects suivants:
  - a) L'indépendance, l'impartialité et la transparence des institutions électorales, y compris la confiance qu'inspirent les autorités électorales à leurs partenaires
  - b) La tenue d'un scrutin secret ayant des attributs de transparence et de légitimité
  - c) L'inscription des électeurs sur une liste électorale qui est à la fois non-discriminatoire et aussi disponible pour être examiné par toutes les parties prenantes
  - d) Le processus de campagne et le comportement des partis politiques par rapport au respect des règlements et usages
  - e) La publication d'un calendrier électoral, la préparation et la distribution du matériel de vote
  - f) L'instruction civique et la sensibilisation des électeurs, y compris la qualité de l'instruction, l'intégration des notions d'égalité des sexes dans les programmes et matériel utilisés, le rôle de la commission électorale, des organisations de la société civile et des partis politiques
  - g) L'intégration de l'égalité des sexes dans les activités politiques, les manifestes des partis politiques et dans les systèmes, pratiques et processus électoraux, y compris la gestion et l'administration des élections
  - h) Le rôle des médias en matière de reportages justes et impartiaux et une couverture adéquate des activités électorales
  - i) Les dispositions liées au nombre de bureaux de vote, leur emplacement et la disponibilité de l'information concernant ces bureaux de vote aux électeurs
  - j) Les dispositions liées à l'ouverture des bureaux de vote, la disponibilité du matériel de vote, la tenue d'un scrutin secret et d'autres dispositions administratives connexes
  - k) Le dépouillement, la vérification, la tabulation et l'annonce des résultats ainsi que la légitimité de ces résultats auprès des partenaires
  - l) Le rôle des forces de la sécurité, et
  - m) Les mécanismes mis en place pour la résolution des conflits, en particulier ceux qui concernent la relation entre les Organes de Gestion Electorale (OGE), le Gouvernement et les partis politiques.

---

<sup>6</sup>Voir le Plan de Déploiement en Annexe 4

En plus des termes de référence énumérés ci-dessus, la Mission s'est inspirée de principes et documents suivants:

- a) La Constitution de la République de l'Union de la Tanzanie
- b) Les Actes appropriés du Parlement ainsi que d'autres règlements régissant le processus électoral
- c) Normes et Standards pour les Elections (2001) du Forum Parlementaire de la SADC
- d) Déclaration de la SADC sur l'Égalité des Sexes et le Développement (1997)
- e) Principes et Lignes Directrices Régissant les Elections Démocratiques (2004) de la SADC
- f) Déclaration de l'OUA/UA sur les Principes Régissant les Elections Démocratiques en Afrique - AHG/DECL.1 (XXXVIII)
- g) Les dispositions appropriées du Traité de la SADC (1992)
- h) Les instruments appropriés des Nations Unies auxquels les Etats membres de la SADC sont des adhérents, y compris la Déclaration universelle de Droits de l'Homme (1948).

### **1.5 Programme d'Orientation de la Mission**

Durant son premier séjour en Tanzanie, avant le report des élections de la date initiale du 30 octobre, la Mission a tenu une séance d'information qui a duré deux jours, du 24 au 25 octobre à l'Hôtel Sea Cliff de Dar es Salaam. Un programme d'activités de cette séance d'information se trouve en Annexe 2. Après la reconstitution de la Mission en décembre 2005, un autre briefing a eu lieu vendredi, 9 décembre, au Centre de Conférence de Dar es Salaam. Ce briefing a permis à la Mission de faire le point sur sa méthode de travail, les Termes de Référence ainsi qu'une présentation et une discussion de son plan de déploiement.

L'objectif général de ces deux briefings était la formation des membres de la Mission pour qu'ils remplissent avec efficacité leurs fonctions (élaborées dans les Termes de Référence des élections de 2005) en Tanzanie continentale et à Zanzibar. Les objectifs spécifiques du programme étaient les suivants:

1. Fournir des renseignements aux Députés et au personnel des Parlements différents pour qu'ils comprennent les termes de référence de la Mission ;
2. Familiariser les Députés et le personnel des Parlements différents avec les instruments électoraux régionaux ;
3. Fournir à la Mission des renseignements pratiques, logistiques et administratifs concernant l'observation des élections de 2005 en Tanzanie ;
4. Permettre aux membres de la Mission de comprendre le contexte socio-politique et économiques des élections tanzaniennes à travers une interaction avec les partenaires principaux, y compris les partis politiques, les commissions électorales et la société civile ;
5. Familiariser les Députés et le personnel des Parlements différents avec d'autres missions d'observation qui participent dans les élections tanzaniennes de 2005 ;
6. Donner des informations aux membres de la mission concernant la sécurité durant la période de l'élection ;
7. Rappeler aux Députés concernant l'importance de la rédaction d'un rapport après avoir observé les élections de 2005 en Tanzanie.

Le premier briefing a été présidé par le Leader de la première Mission, l'Hon. Fatima Hajaig, alors que l'Hon. Mpeo Mahase a présidé le deuxième briefing. Durant les deux séances, les deux Leaders de Mission ont remercié vivement les hôtes, le Gouvernement de la Tanzanie, la Commission Electorale Nationale (CEN) ainsi que la Commission Electorale de Zanzibar (CEZ) d'avoir invité le Forum pour observer les élections.

Une grande partie des briefings a été consacrée aux aspects pratiques de l'élection en Tanzanie et à Zanzibar. Pour atteindre cet objectif, on a invité de nombreuses personnes de ressource pour faire des exposés sur les aspects divers de l'élection de l'Union et du Zanzibar. Entre autres, on a abordé les thèmes suivants: le rôle du Forum Parlementaire de la SADC et d'autres Missions d'observation internationales et locales, la méthode de travail, les Termes de Référence de la Mission ainsi qu'une présentation des instruments d'observation. Egalement, de nombreux partis politiques les plus importants de la Tanzanie ont été invités pour faire des présentations et décrire le contexte politique des élections de 2005. D'autres présentations ont porté sur une vue d'ensemble de la situation politique de la Tanzanie, en particulier une analyse de l'histoire des élections en Tanzanie ; les lois électorales de la Tanzanie et l'état de préparation de la Commission Electorale Nationale (CEN) pour les élections de 2005 ; le rôle des ONGs et des moniteurs locaux dans ces élections. Le briefing a également porté sur le rôle du personnel des Parlements différents ainsi que les responsabilités de chefs d'équipe.

### **1.6 Déploiement de la Mission et Méthode d'Observation**

Le plan de déploiement a été mis en œuvre en utilisant les critères suivants:

- La participation des membres dans les briefings du Forum ainsi que leur expérience en matière d'observation des élections;
- La représentation des hommes et des femmes dans la composition des équipes ;
- La représentation des partis politiques différents (ceux au pouvoir et ceux de l'opposition, et
- Les langues utilisées par les membres (anglais, portugais et français).

La sélection des régions à observer a été effectuée en utilisant les critères suivants : l'étendue de la région géographique à couvrir, un échantillon représentatif des régions à observer afin d'obtenir des résultats concluants, les ressources disponibles, des considérations logistiques ainsi que la représentation des hommes et des femmes dans la composition de la Mission. L'une des équipes, dirigée par l'adjoint du Leader de Mission a observé les élections à Zanzibar alors qu'une deuxième équipe est allée sur l'île de Pemba.

Les équipes de la Mission ont été déployées sur tout le territoire de la Tanzanie<sup>7</sup>. Au total, il y avait 11 équipes. Chaque équipe comportait deux Députés. Pour assurer la représentation des femmes, neuf équipes avaient une femme et un homme chacune. Deux équipes seulement n'avaient que deux Députés chacune et l'équipe du Leader de Mission comportait également deux Députés mâles en plus d'elle-même. Chaque équipe a été accompagnée de fonctionnaires parlementaires. Des interprètes (Français – Anglais et Portugais – Anglais) ont été affectés aux équipes qui avaient besoin de l'interprétation.

Une fois arrivées dans les régions, les équipes d'observation ont assisté aux rassemblements de campagne politique en plus de consultations avec les partenaires divers pour avoir un aperçu holistique du processus électoral. Le jour de l'élection, les équipes ont joué le rôle d'évaluation du déroulement du scrutin, y compris l'évaluation du rôle des représentants de partis, la présence du personnel de sécurité ainsi que d'autres équipes d'observateurs. Egalement, les équipes ont visité de nombreux bureaux de vote afin de comprendre les sentiments des membres de partis politiques, des observateurs locaux et internationaux ainsi que les sentiments des présidents de bureaux de vote.

En conformité avec la déclaration de la SADC en 1997 sur l'Egalité des Sexes et le Développement, les équipes ont observé et évalué l'accès des femmes et des groupes défavorisés au processus électoral, en particulier la détermination du degré d'ouverture du processus électoral et du système politique de la Tanzanie aux femmes et aux groupes minoritaires.

---

<sup>7</sup>Voir le Plan de Déploiement de la Mission en Annexe 4

# CHAPITRE 2:

## BREF APERÇU HISTORIQUE DE LA TANZANIE

### 2.1 Situation géographique et Administration

La République Unie de la Tanzanie est composée du territoire continental, l'ancien Tanganyika, ainsi que les Îles de Zanzibar, Pemba et d'autres îles dans l'Océan Indien. La Tanzanie a une superficie de 945,087 km<sup>2</sup> (364,900 mi<sup>2</sup>). Le pays est situé entre le Kenya et l'Ouganda au nord, l'Océan Indien à l'est, le Mozambique, le Malawi et la Zambie au sud et la République Démocratique du Congo (RDC), le Burundi et le Rwanda à l'ouest. Dar es Salaam, situé à l'est, est la ville la plus grande du pays. Dodoma, qui se trouve à l'intérieur du territoire, est la capitale de la Tanzanie.

Le pays a un régime qui est à la fois présidentiel et parlementaire. Le Président, qui est Chef d'Etat et du gouvernement, est élu au suffrage universel pour un mandat de cinq ans. Il peut être ré-élu pour un deuxième et dernier mandat de cinq ans. Les candidats présidentiels doivent choisir leur vice-président pendant les élections. Après les élections, le Président désigne son Premier Ministre ainsi que les membres du conseil des ministres. Le Premier Ministre, qui est obligatoirement un Député, assume les fonctions d'un chef de gouvernement.

Le pouvoir législatif en Tanzanie est exercé par une Assemblée Nationale unicamérale. Elle a 341 sièges de députés, dont 232 sont élus au suffrage universel. La majorité de sièges restants (78) sont réservés aux femmes. Enfin, le Président fait des nominations de Députés (10) et les autres (21) participent dans les affaires parlementaires en raison du fait qu'ils sont les responsables (commissaires) de régions différentes du pays.

Dans le système judiciaire, la Cour Suprême et la Cour d'Appel sont les tribunaux les plus hauts. D'autres cours et tribunaux existent au niveau du district et au niveau traditionnel. Des cours populaires existent à Zanzibar.

### 2.2 Population

La population de la Tanzanie est composée de plus de 120 ethnies africaines. Les groupes ethniques les plus importants sont les Sukuma et les Nyamwezi, chacun représentant 20% de la population totale du pays. D'autres groupes ethniques assez importants sont les Haya, les Ngonde, les Chagga, les Gogo, les Ha, les Hehe, les Nyakyusa, les Nyika, les Ngoni, les Yao et les Masai. Dans la population, on trouve également des Indiens et des Pakistanis d'origine Goa ainsi que des communautés d'Arabes et d'Européens. En 2003, la population était estimée à 35,922,454 d'habitants dont 67% vivaient dans les zones rurales.

L'islam est la religion d'un tiers de la population du territoire continental mais il est dominant à Zanzibar où 96% de la population sont des Musulmans. De plus, un tiers de la population du territoire continental sont chrétiens, les Catholiques constituant la majorité avec 6 millions d'adhérents. Moins de 20% de la population totale sont des adhérents de religions traditionnelles.

Les langues officielles de la Tanzanie sont le swahili et l'anglais.

### 2.3 Aperçu politique

La République Unie de la Tanzanie a été créée le 26 avril 1964, suite à l'adoption d'un Acte de l'Union entre le Tanganyika, territoire continental, et l'Île de Zanzibar. Après un amendement

constitutionnel en 1965, l'Union Africaine du Tanganyika (TANU) fut le seul parti politique juridiquement permis d'exister sur le territoire continental alors que le Parti Afro-Shirazi (ASP) fut le parti unique légal à Zanzibar. Le 5 février 1977, le TANU et l'ASP fusionnèrent et créèrent un nouveau parti politique, Chama cha Mapinduzi (CCM)<sup>8</sup>. Le fusionnement du TANU et de l'ASP pour créer le CCM a été suivi par un amendement de la Constitution de la Tanzanie, transformant du même coup l'Etat en régime de parti unique.

Cependant, constitutionnellement, deux gouvernements fonctionnent parallèlement depuis le début: le Gouvernement de l'Union et le Gouvernement Révolutionnaire de Zanzibar. Le Gouvernement de l'Union exerce sa juridiction sur toutes les affaires de l'Union sur tout le territoire de la république. Mais les affaires de l'intérieur de Zanzibar (non liées à l'Union) sont sous la juridiction du Gouvernement Révolutionnaire de Zanzibar. De la même manière, sur le territoire continental, le Gouvernement de l'Union exerce sa juridiction sur les affaires internes.

Au début des années 1990, la Tanzanie a subi un changement politique, comme beaucoup d'autres pays. Le gouvernement a introduit en 1992 de nombreux amendements, qu'on appelle collectivement les « Huit Amendements ». Le résultat de ces amendements est la ré-introduction de la politique pluraliste dans l'Union, y compris à Zanzibar. En particulier, l'Article 3(1) de la Constitution amendée stipule que:

*« La République Unie de la Tanzanie est un état démocratique... adhérent à la démocratie multipartite. »*

La ré-introduction de la politique pluraliste a donné lieu à l'émergence de nombreux partis politiques nouveaux. En septembre 2005, un total de 18 partis politiques étaient inscrits pour participer sur la scène politique tanzanienne. Le Tableau 2.1 ci-dessous indique la liste de partis politiques inscrits en Tanzanie et, le cas échéant, la date de leur inscription.

**Tableau 2.1.** Liste de Partis Politiques inscrits en Tanzanie au 30 septembre 2005 (en ordre alphabétique):

	<b>Nom de Parti</b>	<b>Date d'inscription</b>
1	Chama cha Demokrasia na Maendeleo (CHADEMA)	21 janvier 1993
2	Chama cha Haki na Ustawi (CHAUSTA)	15 novembre 2001
3	Chama cha Mapinduzi (CCM)	1 <sup>er</sup> juillet 1992
4	Parti Démocratique (DP)	7 juin 2002
5	Demokrasia Makini (MAKINI)	15 novembre 2001
6	Convention Nationale pour la Construction et la Réforme (NCCR – MAGEUZI)	21 janvier 1993
7	Ligue Nationale pour la Démocratie (NLD)	21 janvier 1993
8	Alliance Nationale de la Reconstruction	8 février 1993
9	Alliance Démocratique de la Tanzanie (TADEA)	5 avril 1993
10	Parti Travilliste de la Tanzanie (TLP)	24 novembre 1993
11	Front Civique Uni (CUF)	21 janvier 1993
12	Forum pour la Restoration de la Démocratie (FORD)	18 janvier 2002
13	Union pour la Démocratie Multipartite (UMD)	21 janvier 1993
14	Parti Démocratique Uni (UDP)	24 mars 1994
15	Parti Démocratique des Peuples Unis (UPDP)	21 janvier 1993
16	PPT Maendeleo	Ne s'applique pas
17	SAU	Ne s'applique pas
18	Jihazi Asilia	Ne s'applique pas

Source : Commission Electorale Nationale

<sup>8</sup>Voir le Plan de Déploiement de la Mission en Annexe 4

Mis à part la ré-introduction de la politique pluraliste et le fait de favoriser l'émergence de nouveaux partis politiques en Tanzanie, les amendements constitutionnels effectués en 1992 ont également permis la création d'une Commission Electorale Nationale (CEN) indépendante, des médias indépendants et des organisations privées de la société civile.

## 2.4 Elections Démocratiques Multipartites

### 2.4.1 Elections de 1995

A la suite de la ré-introduction de la politique pluraliste en Tanzanie, les premières élections démocratiques eurent lieu en 1995. Il est à noter que le système électoral d'adoption d'un seul député par circonscription n'a pas été modifié mais la nomination de certains députés d'une part et l'existence d'une catégorie de membres nationaux à l'Assemblée Nationale d'autre part ont été abolies. Egalement, la loi permettant la réservation de 15 sièges de députés aux femmes a été modifiée et remplacée par une autre loi visant la réservation de 15% du total des sièges aux femmes et la distribution de ceux-ci est effectuée en fonction de la popularité de partis concernés dans les élections législatives.

Le Président Benjamin Mkapa de CCM a remporté la présidence avec 61.82% du vote, battant ainsi trois concurrents dans une élection caractérisée par un taux de participation électorale élevé (76.7%). Le Tableau 2.2 ci-dessous résume les résultats des élections présidentielles de 1995.

**Tableau 2.2** Résultats des élections présidentielles de la Tanzanie en 1995:

Candidat	No. de votes	%
Benjamin Mkapa (CCM)	4,026,422	61.82
Augustine Mrema (NCCR-Mageuzi)	1,808,616	27.77
Ibrahim Lipumba (CUF)	418,973	6.43
John Cheyo (UDP)	258,734	3.97

Source : <http://africanelections.tripod.com/tz.html>

Au total, treize partis politiques ont participé dans les élections législatives de 1995. Le parti de CCM a gagné 186 sièges sur 232, après avoir obtenu 59,2% du vote. Le Tableau 2.3 ci-dessous fournit un résumé des résultats des élections législatives de 1995.

**Tableau 2.3** Résultats des élections législatives en Tanzanie en 1995

Parti Politique	% du vote	No. de sièges (sur 232)
Chama cha Mapinduzi (CCM)	59.22%	186 (214)
Convention Nationale pour la Construction et la Réforme (NCCR-MAGEUZI)	21.83%	16 (19)
Chama cha Demokrasia na Maendeleo (CHADEMA)	6.16%	03 (04)
Front Civique Uni (CUF)	5.02%	24 (28)
Parti Démocratique Uni (UDP)	3.32%	03 (04)
Alliance Démocratique de la Tanzanie (TADEA)	1.19%	-
Alliance Nationale de la Reconstruction (NRA)	0.94%	-
Union pour la Démocratie Multipartite (UMD)	0.64%	-
Parti Travailleiste de la Tanzanie (TLP)	0.43%	-
Ligue Nationale pour la Démocratie (NLD)	0.41%	-
Parti Démocratique des Peuples Unis (UPDP)	0.31%	-
Parti Populaire National (PONA)	0.28%	-
Parti Progressif de la Tanzanie – Maendeleo (PPT-Maendeleo)	0.24%	-

Source : <http://africanelections.tripod.com/tz.html>



En plus de sièges gagnés, 37 autres sièges ont été alloués aux partis politiques en fonction de leur performance dans les élections et ces sièges sont réservés aux femmes. Ainsi, CCM en a obtenu 28, NCCR-MAGEUZI 3, CHADEMA 1, CUF 4 et UDF en a 1.

#### 2.4.2 Elections Législatives de 2000

La deuxième élection législative de la nouvelle époque pluraliste a eu lieu le 29 octobre 2000. De nombreux changements ont été mis en œuvre depuis les élections de 1995. L'un des changements est un amendement constitutionnel introduit en janvier 2000 qui a vu la suppression de la condition selon laquelle le candidat gagnant devrait avoir une simple majorité et la nouvelle tendance est vers une pluralité des votes. D'autres changements portaient sur la composition de l'Assemblée Nationale, dont le nombre des sièges a été augmenté à 295 et répartis de la manière suivante:

- 232 sièges des circonscriptions (181 du continent, 50 de Zanzibar);
- 43 sièges spéciaux réservés aux femmes (20%);
- 5 membres élus par la Chambre des Représentants de Zanzibar, et
- Le Procureur Général qui participe en tant que membre ex officio.

Au total, 10,064,266 électeurs sont inscrits sur la liste électorale pour les élections de 2000, dont 9,624,507 étaient du territoire continental. Ce chiffre représentait 98% de l'estimation officielle de la population éligible à voter. 84.4% d'électeurs inscrits (8,517,598) ont voté le jour du scrutin, représentant une augmentation considérable par rapport au taux de participation de 76.7% dans les élections de 1995.

Le Président Benjamin Mkapa de CCM a remporté la présidence avec une grande majorité pour un deuxième mandat de 5 ans. Le Tableau 2.4 ci-dessous montre la performance des candidats présidentiels dans les élections de 2000.

**Tableau 2.4** Résultats des élections présidentielles tanzaniennes de 2000

Candidat	No. de votes	%
Benjamin Mkapa (CCM)	5,863,201	71.74
Ibrahim Lipumba (CUF)	1,329,077	16.26
Augustine Mrema (TLP)	637,115	7.80
John Cheyo (UDP)	342,891	4.20

Source: CEN

Au total, 862 candidats, représentant 13 partis politiques, ont été inscrits pour disputer ces élections. De ce 13 partis politiques, seulement 5 ont gagné des sièges, le CCM ayant une proportion significative (87,4%) du nombre total des sièges. Le Tableau 2.5 ci-dessous indique la performance des partis dans les élections de 2000.

**Tableau 2.5** Performance des partis dans les élections législatives de la Tanzanie en 2000

	Parti Politique	No. de sièges
1	CCM	202
2	CUF	17
3	CHADEMA	4
4	TLP	4
5	UDP	3
6	NCCR-MAGEUZI	1
	<b>TOTAL</b>	<b>231</b>

Source: CEN

En plus des sièges disputés, la CEN a déclaré le choix de 48 femmes élues pour les sièges réservés pour elles. La répartition de ces sièges était la suivante : CCM a obtenu 41, CUF 4, TLP, UDP et CHADEMA ont obtenu 1 siège chacun.

### 2.4.3 Elections de l'Union de 2005

Les élections de 2005 étaient initialement prévues pour dimanche, 30 octobre. Cependant, lors d'un briefing organisé par la Commission Electorale Nationale jeudi, 27 octobre, on a annoncé aux Missions d'Observation internationales et aux autres partenaires le décès de M. Jumbe Rajab Jumbe, candidat à la vice-présidence du CHADEMA. Dans un communiqué de la CEN publié plus tard le même jour, on a expliqué qu'à la suite du décès de M. Jumbe, les élections de l'Union (Présidentielles et Parlementaires) ainsi que celles des autorités locales du territoire continental seraient reportées au 18 décembre 2005<sup>9</sup>. Cette décision a été prise en conformité avec la Section 35A (1) de l'Acte Electorale (1985) qui stipule que:

*« si, à n'importe quel moment avant quatre heures du jour de la présentation des candidatures d'une élection, l'un des candidats présidentiels ou vice-présidentiels meurt, la Commission Electorale Nationale désignera, par l'intermédiaire du Journal officiel, un autre jour pour la présentation des candidatures dans un délai d'au moins vingt-un jours afin de permettre au parti politique concerné de choisir un nouveau candidat présidentiel ou vice-présidentiel, selon le cas... »*

La Section 35A (2) est un complément à la précédente et elle stipule que:

*« ... dans le cas où un jour différent a été désigné pour la présentation des candidatures sous cette section, la Commission désignera également un autre jour pour les élections présidentielles et l'on engagera à nouveau les procédures appropriées, sauf qu'on n'exigera pas une nouvelle présentation de candidatures pour les autres candidats Présidentiels, s'il y en a. »*

Même si les lois citées plus haut s'appliquent à l'élection du Président, le CEN a annulé également les élections parlementaires et celles des autorités locales afin d'éviter des problèmes logistiques. Dans son communiqué, la CEN a ordonné une suspension immédiate de toute campagne présidentielle, à l'exception du territoire continental où la campagne pour les élections parlementaires et des autorités locales pourrait continuer jusqu'à 24 heures avant la date de la nouvelle élection. Le communiqué de la CEN à ce sujet se trouve en Annexe 7.

Mais les préparatifs pour les élections du Président de Zanzibar ainsi que les membres de sa Chambre de Représentants n'ont pas été interrompues étant donné que ces élections sont gérées par la Commission Electorale de Zanzibar (CEZ). De ce fait, les élections du Zanzibar ont eu lieu le 30 octobre 2005 comme prévu.

Concernant les élections du territoire continental, la CEN avait déjà dépensé Sh. 40 milliards sur la compilation de la liste électorale en plus d'une somme de Sh. 53 milliards pour les préparations des élections. Ainsi, le changement de la date des élections signifiait des dépenses supplémentaires pour l'impression de nouveaux bulletins de vote ainsi que l'acheminement du matériel de vote à tous les bureaux de vote dans le pays. Selon la CEN, il fallait Sh. 6.2 milliards pour ces dépenses supplémentaires.

A la suite du report des élections, la délégation du Forum Parlementaire de la SADC a publié un communiqué à ce sujet (voir Annexe 3). Dans ce communiqué, on a indiqué que la Mission du Forum Parlementaire du territoire continental avait été suspendue immédiatement mais ses équipes

---

<sup>9</sup>Plus tard, on a changé cette date au 14 décembre 2005

continueraient l'observation des élections à Zanzibar. Par conséquent, le Leader de Mission, son équipe ainsi que le Secrétariat, qui étaient initialement installés à Dar es Salaam, sont partis s'installer à Zanzibar.

En conséquence, le plan de déploiement de la mission a été modifié. Les membres qui ont été déployés sur le territoire continental ont été rappelés et sont rentrés à Dar es Salaam au soir du 28 octobre 2005. Après un briefing plus tard, on leur a demandé de rentrer chez eux. Dès lors, il s'agissait de l'adoption d'un Plan de déploiement comportant des équipes qui avaient été affectées à l'Île de Zanzibar, y compris le Leader de Mission, son équipe et le Secrétariat du Forum. Ceux-ci ont quitté Dar es Salaam le 29 octobre 2005 pour Zanzibar.

# CHAPITRE 3:

## BRIEFINGS PAR LES PARTENAIRES ELECTORAUX

### 3.1 Introduction

Des partenaires électoraux divers ont fait des briefings à la Mission du Forum Parlementaire de la SADC sur la situation électorale en Tanzanie et à Zanzibar et ces réunions d'information ont eu lieu dans le cadre du programme d'orientation du Forum. Cette section présente un résumé des exposés.

### 3.2 Briefings par les Partenaires Electoraux tanzaniens

#### 3.2.1 Cadre politique et constitutionnel des élections en Tanzanie – *Prof. Mallya, Université de Dar es Salaam*

Le Prof. Mallya a présenté un bref aperçu historique du contexte de la politique pluraliste en Tanzanie. Il a expliqué que la Tanzanie a introduit la politique pluraliste et démocratique en 1992 à cause de la pression exercée sur le régime de l'intérieur et de l'extérieur du pays. Le résultat de ces changements est la tenue des élections démocratiques en 1995 et en 2000.

Le Prof. Mallya a également expliqué à la Mission que la Tanzanie a adopté un système électoral dans lequel le gagnant des élections législatives et des conseils municipaux est l'individu qui a obtenu une majorité simple. Toutefois, il existe une disposition constitutionnelle pour la réservation de sièges spéciaux aux femmes et ces sièges sont alloués aux partis politiques d'une manière proportionnelle à leur performance dans les élections parlementaires.

Sur le territoire continental, la Commission Electorale Nationale a la responsabilité de l'administration des élections de l'Union ainsi que celles de conseils municipaux. La CEN gère également les élections de l'Union sur l'Île de Zanzibar. Par contre, les élections du Président, de membres de la Chambre des Représentants et des conseillers municipaux du Zanzibar sont gérées par la Commission Electorale de Zanzibar (CEZ).

Le Prof. Mallya a fait des remarques sur les subventions de l'Etat aux partis politiques. En 1995, l'Etat a donné des subventions aux partis politiques pour que ceux-ci puissent financer leurs campagnes. Mais ces subventions ont été supprimées dans les élections de 2000 et celles de 2005. Cependant, l'Etat octroie une allocation mensuelle à tout parti politique qui gagne au moins 5% du vote dans les élections. Toutefois, le Prof. Mallya a remarqué que la Constitution interdit l'utilisation de ressources publiques pour faire la campagne ou pour avoir un avantage politique sur les autres concurrents. Mais il a admis qu'en réalité, c'est difficile de veiller à l'application de cette loi.

#### 3.2.2 Programme du réseau tanzanien sur l'Egalité des Sexes (TGNP) – *Prof. Ruth Mann, Université de Dar es Salaam.*

L'objectif principal du Réseau tanzanien sur l'Egalité des Sexes (TGNP) est la promotion de la participation des femmes dans la politique nationale et locale. Pour atteindre cet objectif, le TGNP a établi un réseau de cellules qui se trouvent dans tous les districts de la Tanzanie. Ces cellules sont utilisées afin de mettre en œuvre des programmes divers de renforcement des capacités pour favoriser l'implication des femmes dans la politique locale d'une part et dans la promotion de l'égalité des sexes d'autre part. Le TGNP fait partie d'un réseau plus grand qui s'appelle FEM-Act. Les deux organisations ont élaboré ensemble un Manifeste d'électeurs pour les élections de 2005 dont l'objectif est de souligner les aspects liés à la parité homme-femme.

Le Prof. Mann a fait remarqué que l'une des tâches du TGNP était l'adaptation du Protocol de la SADC sur l'Egalité des Sexes au contexte politique de la Tanzanie. Le réseau examine les intérêts des électeurs dans le cadre de l'égalité des sexes et préconise un traitement équitable entre les hommes et les femmes lors du processus d'inscription sur la liste électorale. Egalement, le réseau plaide pour que les femmes aient la chance d'assister aux réunions de campagne, qu'elles puissent s'exprimer librement et qu'on les écoute, qu'elles puissent poser des questions aux candidats qui aspirent à la politique, qu'elles aient un accès libre aux manifestes de partis politiques et qu'elles puissent choisir leurs candidats sans intimidation.

Egalement, le TGNP fait un plaidoyer pour encourager les femmes de se porter candidats dans le domaine politique et le réseau exhorte les partis politiques à soutenir les candidates dans les élections.

Le Prof. Mann a souligné qu'il était nécessaire pour que tous les observateurs des élections aient une appréciation compréhensive du contexte politique de la Tanzanie, caractérisé par le problème de parité homme-femme même au niveau de l'administration des élections. Parmi les défis confrontant les femmes dans le processus électoral, le Prof. Mann a mentionné l'aspect patriarcal de la société tanzanienne, les disparités en matière d'éducation qui sont en faveur des hommes, aboutissant à des chances très limitées pour la participation des femmes dans la politique.

### **3.2.3 Comité tanzanien de la Surveillance Electorale (TEMCO) – Prof. Rekaza Mukandala, Université de Dar es Salaam, Président du TEMCO**

Le Comité tanzanien de la Surveillance Electorale a été établi en 1995 à la veille de premières élections pluralistes. La coordination de cet organisme, qui a rassemblé environ 50 ONGs, est assurée par le Département des Sciences politiques de l'Université de Dar es Salaam. Le TEMCO a l'expérience de la surveillance des élections de 1995 et celles de 2000, sur le continent ainsi qu'à Zanzibar. Il a également joué un rôle important dans la surveillance des élections législatives partielles à Pemba en 2003.

La surveillance des élections de 2005 par le TEMCO a commencé lors du processus d'inscription des électeurs en janvier 2005. A Zanzibar, le TEMCO était impliqué dans la surveillance des élections durant toute la période de campagne. Le jour du scrutin, le TEMCO a déployé 200 moniteurs à Unguja et à Pemba ainsi que des équipes d'observateurs sur tout le territoire continental.

### **3.2.4 Briefings par des Leaders Religieux – l'Eveque Kilaimi et le Frère Makunde, Conférence Episcopale de la Tanzanie**

Deux leaders de l'Eglise catholique, l'Eveque Kilaimi et le Frère Makunde, ont fait des exposés à l'intention de la Mission. Ils ont expliqué à la Mission du Forum Parlementaire de la SADC que des organismes religieux divers ont été impliqués dans les élections précédentes (1995 et 2000) ainsi que celles de 2005.

Selon les deux membres du clergé, il y a eu une amélioration considérable dans le processus électoral depuis la tenue de premières élections pluralistes en 1995. En particulier, les réserves émises par beaucoup de gens sur l'utilisation d'un registre manuel dans les élections précédentes ont été rectifiées par l'introduction d'un registre permanent d'électeurs lors des élections de 2005. De plus, l'on a fait remarqué que le processus d'inscription des électeurs s'est déroulé sans problème, essentiellement à cause de l'introduction d'une carte d'électeur qu'on pourrait utiliser également comme une pièce d'identité.

D'une manière générale, l'inscription des électeurs s'est déroulée sans incident sur le territoire continental. A Zanzibar, au contraire, l'on a exprimé des inquiétudes à propos des exigences rigoureuses d'inscription. En particulier, l'une des conditions d'éligibilité d'un électeur est d'être résident de Zanzibar durant au moins 36 mois mais cela signifie que les citoyens du territoire continental ayant un séjour sur l'île de moins de 36 mois n'ont pas le droit de voter.

En examinant le processus de campagne, les deux clergés étaient convaincus que les élections seraient paisibles et non-violentes. Malgré le fait qu'il y avait quelques incidents et échauffourées entre les sympathisants de partis politiques différents, il s'agissait plutôt d'incidents isolés.

La Mission a appris également que des leaders religieux différents ont fait des efforts pour établir un rapprochement entre les Musulmans et les Chrétiens. Des leaders chrétiens (catholiques et protestants) ont eu de nombreuses réunions avec leurs collègues musulmans et ils ont fait de nombreux communiqués communs exigeant des élections paisibles.

### **3.2.5 Briefing par la Commission Electorale Nationale**

La Mission reconstituée du Forum a assisté jeudi, 8 décembre 2005, à un briefing de la Commission Electorale Nationale (CEN) qui a eu lieu à l'Hôtel Golden Tulip à Dar es Salaam. Cette réunion d'information a souligné les aspects suivants:

- Le contexte des processus électoraux et des procédures
- Les préparatifs pour les élections de 2005
- La perspective des observateurs locaux, et
- Les aspects fondamentaux de la sécurité.

Parmi les experts qui ont fait des exposés, il y avait:

- Hon. L.M. Makame, Juge, Président de la CEN
- Hon. Prof. Amon Chaligha, Membre de la Commission Electorale
- M. Rajabu Kiravu, Directeur des Elections
- Prof. Rekaza Mukandala, Président, TEMCO
- M. Tibasana, Préfet de Police, Quartier Général de la Police

Dans son exposé, le Directeur des Elections, M. Kiravu, a fait un bref compte rendu de préparatifs effectués par la CEN pour les élections de 2005. Entre autres, il s'agissait de la préparation d'une liste électorale nationale permanente (LENP). Au total, 15,9 millions de citoyens tanzaniens ont été inscrits sur la LENP par la CEN pour les élections de 2005. Ce chiffre représentait 96,2% de tous les électeurs éligibles.

La Mission a également appris qu'il n'y avait pas de changement significatif au niveau de la démarcation des circonscriptions différentes entre les élections de 2000 et celles de 2005. Aussi, les Observateurs ont appris que la CEN avait élaboré et publié un manuel de Règlements des Elections, en plus des autres manuels utilisés, à savoir:

- Lignes directrices pour les Responsables des élections au niveau de la circonscription,
- Lignes directrices pour les Partis Politiques, et
- Lignes directrices pour les Présidents de bureau de vote.

M. Kiravu a informé les Observateurs que dans les élections de 2005, il y avait 124 Responsables des élections au total en Tanzanie continental ainsi que 10 Assesseurs à Zanzibar. De plus, on comptait

5,754 Assistants des Responsables des élections sur le territoire continental et 60 à Zanzibar. Tout ce personnel électoral ainsi que les Coordinateurs Régionaux des élections avaient été formés par la CEN et ceux-ci devraient former d'autres agents électoraux à leur tour.

Dans son exposé, M. Kiravu a également souligné les aspects suivants:

- la campagne électorale (elle s'est déroulée du 21 août au 29 octobre). Cependant, à cause du report des élections, la campagne présidentielle a repris le 19 novembre jusqu'au 13 décembre.
- élaboration de Règlements et usages: deux types de règlements et usages ont été élaborés – le premier pour les Partis politiques et le deuxième pour régir la couverture des élections par les médias.
- la sensibilisation des électeurs: la loi exige que la CEN assume la responsabilité de la coordination du personnel responsable de la sensibilisation des électeurs. Donc la CEN a réalisé cet objectif en s'appuyant sur les médias, à savoir : la télévision, la radio et les journaux.
- le financement des élections: avec une somme de Tshs. 83,2 milliards avant le renvoi des élections, le Gouvernement de la Tanzanie constituait la source principale du financement des élections alors qu'un panier de fonds s'élevant à US\$11,7 millions a été fourni par les donateurs. De plus, les bailleurs de fonds ont contribué US\$10,5 millions consacrés aux activités électorales, y compris le renforcement des capacités de partis politiques, des médias et des organisations non-gouvernementales.

Dans ses remarques au sujet du renvoi des élections du 30 octobre et les conséquences qui en découlent, M. Kiravu a dit que la CEN était contrainte par la loi (en conformité avec les Sections 35(d) et 49 de l'Acte Electoral) de reporter les élections puisque le candidat vice-présidentiel du CHADEMA avait été décédé quatre jours avant le scrutin. Aussi, la décision de reporter les élections parlementaires et locales a permis à la Commission de faire des économies étant donné que la tenue des élections séparées lui aurait coûté Tshs. 13 milliards en supplément.

Suite au renvoi des élections, la CEN a été obligé de préparer un nouveau budget de Tshs. 6,2 milliards. Le gouvernement a contribué Tshs. 3,2 milliards à ce budget alors que les donateurs ont fourni US\$3 millions.

La Mission a également appris que grâce au renvoi des élections, la CEN en a profité pour rectifier les problèmes liés à la liste électorale. Celle-ci a pu être mise à jour. En accord avec les parties politiques, la CEN décida que toute personne qui n'avait pas de photographie sur le registre électoral devrait l'obtenir pour avoir la chance de voter. Par conséquent, une liste électorale mise à jour a été imprimée et fournie aux partis politiques concernés.

### **3.3 Briefings par les Partis Politiques en lice**

Le Forum Parlementaire de la SADC invita six partis politiques pour faire des exposés au personnel de la Mission afin de les aviser du contexte politique des élections de 2005 de la République Unie de la Tanzanie. Or, quatre partis politiques seulement sont venus pour les exposés. La section ci-dessous présente un résumé de leurs communications.

#### **3.3.1 Chama cha Mapinduzi (CCM)**

*Ramadhan Omar Mapuri – Secrétaire de l'Idéologie et de la Publicité du CCM*

*Rhoda Kibacha – Secrétaire Adjoint-chef du Département de l'Idéologie et de la Publicité*

*M. Mshana – Secrétaire Adjoint des Affaires politiques et internationales*

Le CCM a été fondé à la suite d'une fusion en 1997 entre l'Union Nationale Africaine du Tanganyika (TANU) et le Parti Afro-Shirazi (ASP). Avant cette fusion, le TANU était le parti unique au pouvoir sur le territoire continental depuis l'indépendance en 1963 alors que l'ASP était le parti unique au pouvoir à Zanzibar. Quant au CCM, il a été au pouvoir depuis 1977.

Dans son exposé, le CCM a indiqué que le climat électoral en 2005 était beaucoup plus favorable que celui des élections précédentes en 1995 et en 2000 pour des raisons suivantes:

- a) D'une manière générale, la CEN et la CEZ ont réussi à inspirer le respect de tous les partis politiques ainsi que celui des autres parties prenantes. En particulier, la reconstitution de la CEZ en conformité avec l'Accord Muafaka élaboré en consultation entre le CCM et la CUF était significative en cette matière. La nouvelle CEZ a été nommée en consultation avec les partis de l'opposition et en effet, elle comporte deux représentants de l'opposition à l'heure actuelle.
- b) Il y a eu des interactions multiples entre les partis politiques différents. Par conséquent, le CCM était convaincu que ces interactions ont réussi à réduire la tension considérablement.
- c) Le CCM a également observé une tendance vers l'amélioration de la préparation pour les élections ainsi que leur gestion. L'élaboration d'un registre permanent d'électeurs du territoire continental et du Zanzibar était une mesure fondamentale pour adresser quelques unes des critiques de partis de l'opposition exprimées au lendemain des élections de 2000.
- d) Une meilleure transparence: tout au long du processus électoral, les Commissions Electorales présentaient leurs rapports concernant le progrès du processus à tous les partenaires.

En fonction de ces constatations, le CCM était convaincu que l'environnement politique en Tanzanie et à Zanzibar était propice à la tenue des élections libres et transparentes. Donc, le parti a exprimé son optimisme de gagner les élections sur le territoire continental et à Zanzibar à cause de son manifeste mais il a également promis d'accepter les résultats du scrutin à condition que la protection de ses sympathisants soit garantie.

Malgré une meilleure gestion du processus électoral, le CCM a déploré quelques incidents politiques menaçant la paix et la stabilité de la Tanzanie. Selon le CCM, ces incidents seraient une provocation perpétrée par les sympathisants de l'opposition. Toutefois, le CCM était convaincu que la police et les autres organes de l'Etat réussiraient à maîtriser ces menaces aux électeurs.

Au sujet de femmes qui se sont portées candidats du CCM, la Mission a appris que le parti avait 20 candidates sur 240 dans les élections de l'Union, une candidate pour les élections de la Chambre des Représentants du Zanzibar et 21 candidates dans les élections des conseils municipaux.

### **3.3.2 Front Civique Uni (CUF)**

*Richard Hiza Tambwe, Directeur de la Publicité et de l'Information, CUF*

Le Front Civique Uni (CUF) a été fondé en 1992 suite à la ré-introduction de la politique pluraliste en Tanzanie. Il a participé dans les élections de 1995 et celles de 2000. En 1995, il a gagné 28 sièges dans l'Assemblée de l'Union dont 24 étaient des sièges de circonscriptions alors que les 4 sièges restants ont été alloués au parti en raison du système de quota, c'est-à-dire des sièges spéciaux réservés aux femmes. Egalement, le parti a présenté un candidat présidentiel dans toutes les élections de 1995 et de 2000. En 1995, le candidat présidentiel a obtenu 6% du vote alors qu'en 2000, il en a obtenu 16,3%.



Dans les élections de 2005, le CUF a identifié de nombreux défis, y compris:

- Une période très limitée de campagne : étant donné l'étendue de la Tanzanie, le CUF a observé que la période de 69 jours consacrée à la campagne était insuffisante. Le CUF a remarqué que la situation a été aggravée par le manque de ressources pour la campagne de partis de l'opposition ainsi qu'une infrastructure de transport peu fiable.
- La disqualification de candidats : la Mission a appris que 10 candidats du CUF ont été disqualifiés par les présidents de bureaux de vote durant le processus de nomination. Parmi les candidats disqualifiés était un ancien ministre du gouvernement de CCM qui a rejoint le CUF début 2005.
- Les disparités sur le plan financier : selon la loi électorale de la Tanzanie, seuls les partis qui ont obtenu au moins 5% du vote dans les élections précédentes ont droit à une subvention du gouvernement en proportion à leur vote. Selon le CUF, cette loi défavorise les partis de l'opposition qui ne reçoivent pas autant de subvention que le parti au pouvoir. En conséquence, les partis de l'opposition ont du mal à rivaliser avec le CUF qui est au pouvoir.
- Les préjugés des médias: le CUF avait l'impression que les médias publics témoignaient leur parti pris pour le parti au pouvoir. En effet, le CUF était convaincu que l'argent a joué un grand rôle dans la couverture médiatique puisque les partis qui avaient les moyens pouvaient payer pour la couverture au détriment de partis qui n'avaient pas ces ressources financières.
- Le CUF a également dénoncé l'utilisation par le parti au pouvoir de ressources publiques pour la campagne. A titre d'exemple, le CUF prétendit que le Vice Président de l'Etat utilisait le jet présidentiel pour assister à des meetings de campagne électorale.
- Intimidation par la police: le CUF a également déploré le comportement de la police qui s'est engagée à intimider l'opposition, à Zanzibar en particulier.

### **3.3.3 Chama cha Maendeleo na Demokrasia (CHADEMA)**

*Prof. Baregu – Conseiller et Membre du bureau exécutif du Parti*

*Susan Lyimo – Directrice de la Politique générale et de la Recherche, Conseillère du Comité des femmes*

*Dr. Mazermule Shija – Directeur Adjoint pour les Campagnes et les Elections*

La délégation du CHADEMA a expliqué, tout d'abord, que le sigle (Chama cha Maendeleo na Demokrasia) signifie Parti pour la Démocratie et le Développement. Il a été fondé en 1992 sur les principes suivants:

- a) Le CHADEMA propose d'abandonner le système actuel de gouvernance afin de le remplacer par un autre système qui favorise la participation des masses populaires dans la prise des décisions. Ceci exige le démantèlement du système actuellement en vigueur (c'est-à-dire tous les organes nationaux, régionaux et ceux du district qui sont tous un legs du colonialisme). Ce système colonial a été élaboré afin d'assujettir les natifs et d'extraire les ressources naturelles. Au contraire, le parti propose l'introduction d'un système qui favorisera le développement du peuple et promouvra la transparence. Pour atteindre cet objectif, le parti créera de nouvelles régions plus grandes et ayant des ressources différentes pour faciliter leur développement. Il adoptera un système fédéral de gouvernement.
- b) A cause de problèmes de sous-développement ainsi que les effets pervers de la mondialisation, le parti prétend que les Tanzaniens ont progressivement perdu le contrôle de leur économie. Donc, il suggère qu'on s'efforce de maîtriser la mondialisation afin d'éviter ses effets négatifs et d'autres pressions sur le pays.

- c) Le parti se perçoit comme l'héritier de l'idéologie politique de l'ancien Président Mwalimu Julius Nyerere qui préconisait la provision de l'éducation et de l'eau potable à la population, des objectifs qui, selon le parti, ne sont plus prioritaires dans la politique nationale actuelle.
- d) Le manifeste du CHADEMA pour les élections de 2005 soulignent quelques aspects pertinents qui devraient être prioritaires au gouvernement pour la transformation socio-économique du pays, à savoir : l'éducation, la santé, l'anti-corruption, la bonne gouvernance, l'agriculture et les emplois pour les jeunes.

Le CHADEMA avait 138 candidats parlementaires au total dont 119 sur le territoire continental et 19 à Zanzibar. De plus, il avait 1800 candidats pour les élections de conseils municipaux. Parmi les 138 candidats parlementaires, 10 étaient des candidates sur le territoire continental et il y avait 2 candidates à Zanzibar. Aussi, le parti prétendit que 20% des candidats aux élections de conseils municipaux étaient des femmes.

Le CHADEMA a fait part de ses difficultés en matière de déplacement pour faire sa campagne. Selon le parti, ceci était à cause de la mauvaise infrastructure routière aboutissant aux problèmes d'accès aux zones rurales où la majorité de la population se trouvent. Par conséquent, les activités de la plupart de partis politiques, y compris le CHADEMA, se sont limitées aux populations des zones urbaines. Néanmoins, le CHADEMA a adopté une approche nouvelle dans les élections de 2005 en louant un hélicoptère pour son candidat présidentiel afin de résoudre ses problèmes de déplacement. Malgré toutes ces difficultés, le CHADEMA était sûr de gagner de 80 à 100 sièges de députés et plus de 1000 sièges dans les conseils municipaux et locaux.

D'une manière générale, les défis auxquels le CHADEMA et les autres partis politiques de l'opposition se sont heurtés durant les élections sont les suivants:

- a) Les lois électorales proscrivent les candidats indépendants de se présenter en Tanzanie. On aurait plus de candidats indépendants dans les élections si la loi le permettait.
- b) Les lois électorales proscrivent la formation de coalitions. Si ce n'était pas proscri, le CHADEMA aurait formé une coalition avec le CU pour présenter un candidat présidentiel unique aux élections. Mais ceci n'était pas possible.
- c) Financement des partis: en Tanzanie, c'est impossible pour tous les partis politiques de recevoir une allocation financière pour leurs activités électorales. Seuls les partis politiques représentés à l'Assemblée Nationale ont une subvention du gouvernement dont l'attribution se fait proportionnellement au pourcentage du vote obtenu dans les élections précédentes. Le résultat est que les partis qui n'ont pas accès à cette subvention ont des difficultés énormes dans leurs opérations quotidiennes et surtout dans la campagne.
- d) Financement de la campagne: l'on a constaté que le parti au pouvoir avait une plus grande publicité par rapport aux autres partis. Malgré le fait que la loi tanzanienne interdit la corruption lors des élections, il n'existe pas de mécanismes pour contrôler les dons financiers aux partis politiques, ni de connaître les sources de ces dons ni d'examiner l'utilisation de cet argent. Bien qu'on sache l'importance d'une législation en cette matière, toutes les tentatives entreprises jusqu'ici n'ont pas abouti.

Malgré ces défis, le parti envisageait les élections avec optimisme car les changements de règlements électoraux introduits depuis 1995 qui consistent à l'annonce immédiate des résultats d'un bureau de vote après le décompte ont réussi à attribuer une crédibilité au système électoral. Par conséquent, le parti était convaincu que cette élection serait libre et transparente, en particulier sur le territoire continental.

### **La participation de femmes**

Le CHADEMA a énuméré les problèmes qui entravent la participation des femmes dans la politique tanzanienne, y compris:

- Le problème d'accès à l'éducation ainsi qu'un développement économique faible de la société. Le parti a admis que moins de 10% des candidats étaient des femmes et ce taux de participation laisse beaucoup à désirer.
- Une mentalité culturelle et traditionnelle qui fait que les électeurs ont tendance à soutenir les candidats mâles plutôt que les femmes.
- Le manque de confiance en soi – parfois, les candidates nommées pour contester ne s'investissent pas dans la campagne autant que leurs concurrents mâles.

Le parti a mentionné que le manque de ressources entrave les initiatives et les programmes qui pourraient favoriser la participation d'un plus grand nombre de femmes dans les affaires du parti. Cependant, le parti avait organisé des colloques et des ateliers dont l'objectif était de changer la mentalité des gens pour qu'ils sachent que les femmes pourraient être des leaders politiques compétents.

#### **3.3.4 Parti Travailleuse de la Tanzanie (TLP)**

*Hamad Rajab Tao – Secrétaire Général*

*Severian Rweyemamu – Président du Comité des aînés*

Les représentants du TLP ont informé la Mission que leur parti a été fondé en 1993, immédiatement après l'introduction de la politique pluraliste en Tanzanie. Le TLP se considère comme un parti socialiste démocratique qui s'est fait le champion de l'assistance sociale pour les employés, les petits commerçants et les paysans.

Le parti a participé dans les deux élections démocratiques précédentes de 1995 et de 2000. En 1995, le parti n'a gagné aucun siège parlementaire mais dans les élections de 2000, il en a gagné cinq.

Dans les élections de 2005, le parti a présenté 150 candidats et il était sûr d'augmenter le nombre de ses sièges à l'Assemblée Nationale. Mis à part les candidats parlementaires, le parti a également présenté un candidat présidentiel nommé l'Honorable Augustine Mrema pour les élections de 2005. Auparavant, M. Mrema avait été désigné Premier Ministre Adjoint durant le régime de parti unique. Quant aux élections de conseils locaux, le parti a présenté 1000 candidats.

Dans son manifeste pour les élections de 2005, le parti souligne les principes suivants:

- Accroître les investissements dans le secteur agricole afin d'introduire des technologies plus avancées que la houe ainsi que l'introduction de l'irrigation et ces mesures aboutiront à l'augmentation des revenus de l'Etat de 40% actuel à 70 ou 80%.
- L'amélioration de l'assistance sociale, la santé et l'éducation par l'introduction de frais de scolarité du primaire à l'université, l'expansion des hôpitaux ainsi que l'augmentation de salaires du personnel de la santé.
- L'augmentation du nombre des familles ayant accès à l'électricité du taux actuel de 3%. Ceci se réalisera par l'introduction de la technologie utilisant l'énergie solaire.
- Combattre la corruption et sauvegarder le respect des droits ainsi que la bonne gouvernance.
- Augmenter les taxes du gouvernement sur le secteur minier de 3% actuel à 10% au moins.

Le TLP a exprimé le souhait d'avoir des élections libres et transparentes et il a exhorté les Observateurs internationaux, y compris le Forum Parlementaire de la SADC, de veiller à la réalisation de ce souhait. Le parti a expliqué que l'introduction d'un registre permanent d'électeurs était l'une des mesures favorisant la tenue des élections transparentes en 2005 puisque ceci minimiserait les tentatives de trucage.

### **3.3.5 Parti Démocratique Uni (UDP) et la Convention Nationale pour la Construction et la Réforme – Mageuzi (NCCR-Mageuzi)**

Afin de se familiariser avec le contexte politique de la Tanzanie lors des élections de 2005, la Mission du Forum Parlementaire de la SADC s'est efforcé de rencontrer le Parti Démocratique Uni (UDP) ainsi que la Convention Nationale pour la Construction et la Réforme – Mageuzi (NCCR-Mageuzi). Cependant, les leaders de ces deux partis n'ont pas pu venir pour rencontrer la Mission du Forum Parlementaire durant les réunions d'information. Ils ont expliqué qu'ils étaient en tournée de campagne électorale donc ils ne pourraient pas venir pour les briefings.

### **3.4 Briefings avec d'autres Missions d'Observateurs électoraux**

Comme moyen d'obtenir des renseignements, la Mission a eu des interactions avec d'autres missions d'Observateurs internationaux avant et après le renvoi des élections. Parmi ces missions, on trouve:

- La Mission d'Observation du Programme des Nations Unies pour le Développement
- Le Forum des Commissions électorales de la SADC
- La Mission d'Observation des Elections du Secrétariat de la SADC
- L'Union Africaine
- Les Missions d'observation du Commonwealth
- La Mission d'observation de l'Institut Electoral de l'Afrique australe (EISA)

Avant le renvoi des élections de la date initiale du 30 octobre 2005, les Missions différentes énumérées ci-dessus avaient déployé des équipes d'observateurs sur tout le pays, en particulier à Zanzibar. Le Zanzibar a attiré l'attention de la majorité des observateurs parce que la situation électorale a failli exploser sur cette île lors des élections de 2000.

#### **3.4.1 Le Corps diplomatique de la SADC**

En plus des briefings par les Observateurs internationaux, la Mission a tenu une réunion d'information avec le corps diplomatique de la SADC. Durant la réunion, la Mission s'est avisée du cadre administratif de la Tanzanie et de l'organisation logistique des élections, entre autres.

Le Forum Parlementaire a également appris que la majorité des missions diplomatiques, en particulier celles d'outre-mer, tenaient à avoir une élection paisible afin d'éviter les troubles qui ont éclaté durant et après les élections de 2000. De leur côté, le Groupe de diplomates africains a rencontré le Président du Zanzibar pour qu'il leur explique le progrès en matière des préparations pour les élections. Les Diplomates africains ont appris, lors de cette réunion, qu'il y avait un contact régulier entre le parti au pouvoir et ceux de l'opposition.

# CHAPITRE 4:

## CONTEXTE ELECTORAL DE LA TANZANIE

### 4. La Commission Electorale Nationale (CEN)

D'après la Constitution et les Lois électorales de la Tanzanie, la Commission Electorale Nationale (CEN) a la responsabilité de la gestion des élections de l'Union sur le territoire continental et à Zanzibar ainsi que les élections municipales du territoire continental. La première Commission Electorale Nationale a été désignée le 14 juin 1993 à la suite de la ré-introduction de la politique pluraliste en 1992. Selon les Sections 74 (7 et 11) et 75 de la Constitution de la Tanzanie, la CEN exerce ses fonctions d'une manière indépendante et elle n'est pas contrainte à obéir les ordres ou les directives d'un individu ni d'un département du gouvernement ni de suivre les conseils d'un parti politique quelconque. A ce sujet, l'Article 74 (7) de la Constitution stipule que:

*« lors de l'exercice de ses fonctions prévues dans la Constitution, la Commission Electorale ne peut être contrainte à obéir les ordres ou les directives d'un individu ni d'un Département du Gouvernement ... ni de suivre les conseils d'un parti politique quelconque. »*

#### 4.1 Responsabilités de la Commission

Les responsabilités de la CEN sont fixées par la Constitution ainsi que l'Acte Electoral de 1985. Soit:

- a) Surveiller et coordonner le processus d'inscription des électeurs lors des élections présidentielles et parlementaires dans la République Unie
- b) Surveiller et coordonner le processus de pré-introduction des élections présidentielles et parlementaires
- c) Faire la démarcation de frontières des circonscriptions de la République Unie pour les élections parlementaires. Selon l'Article 75 (3) et (4) de la République Unie de la Tanzanie, la CEN est habilitée à réexaminer la démarcation des circonscriptions au moins une fois après dix ans
- d) Surveiller et coordonner l'inscription des électeurs ainsi que le processus d'élection de conseils municipaux de la Tanzanie continentale
- e) Assurer la sensibilisation en matière d'élections.

#### 4.2 La Composition de la Commission

La Commission est composée de sept membres désignés par le Chef d'Etat. Le Président de la Commission doit être un juge soit de la Cour Suprême soit de la Cour d'Appel. Le Vice-Président doit être soit un juge de la Cour Suprême ou de la Cour d'Appel soit un individu qui a été juge auparavant ou a des qualifications nécessaires pour être nommé juge. De plus, l'autre critère concernant la désignation du vice-président est que si le président vient d'une région de l'Union, le vice-président doit obligatoirement appartenir à l'autre région de l'Union.

Les cinq autres membres de la Commission sont les suivants:

- Un membre désigné parmi les membres de l'Association tanzanienne de droit.
- Les quatre membres restants de la Commission doivent être des individus qui ont de l'expérience en matière du déroulement et de la supervision des élections parlementaires ou des individus qui ont des qualifications appropriées du point de vue du Chef d'Etat.

### **4.3 Mandat de la Commission**

Les membres de la Commission ont un mandat de cinq ans et celui-ci est renouvelable. Or, ils cessent d'être membre de la CEN si leur mandat n'a pas été renouvelé ou bien:

- Il y a un incident qui, au moment d'avoir lieu, rendrait l'individu inéligible d'être désigné membre de la Commission;
- Le Chef d'Etat renvoie un membre de la Commission parce que celui-ci n'a pas pu remplir ses fonctions quelle que soit la raison (Constitution de la République Unie de la Tanzanie, 1977, Article 75).

### **4.4 Le Secrétariat de la Commission**

Le fonctionnement quotidien de la Commission est assuré par un Secrétariat permanent. Celui-ci est dirigé par le Directeur des Elections qui exerce les fonctions du chef de cadre administratif de la Commission et aussi Secrétaire de la Commission. Le Directeur est nommé par le Chef d'Etat sous les recommandations de la Commission.

Le Directeur des Elections est responsable de deux sections au sein du Secrétariat de la CEN, à savoir: la Section des Elections et de l'Information et la Section de la Recherche et des Statistiques. Aussi, ces deux sections sont sub-divisées en quatre départements, à savoir:

- Département juridique
- Département de l'Administration et du Personnel
- Département des Comptes
- Département de l'Audit interne

De plus, la CEN comporte huit comités électoraux qui facilite les opérations quotidiennes de la Commission d'une part et remplissent des fonctions spécifiques durant les élections d'autre part. Soit:

- Organisations internationales et observateurs
- Fournitures et services logistiques
- Médias et relations publiques
- Gouvernement et partis politiques
- Instruction civique
- ONGs
- Autorités électorales et processus électoraux; et
- Coordination

### **Désignation de Coordinateurs Régionaux des Elections, Responsables des élections au niveau de la circonscription et leurs adjoints**

La Commission n'a pas de représentants au niveau régional mais durant les élections, elle désigne un Coordinateur Régional des Elections pour chaque région ainsi qu'un Responsable des élections au niveau de la circonscription.

Avant les élections Présidentielles et Parlementaires de 1995, les candidats pour les postes de Coordinateurs Régionaux des Elections ou Officiers de liaison, Responsables des élections au niveau de la circonscription et leurs Adjoints devaient postuler à la suite d'une annonce dans les médias. Mais après des amendements récents aux règlements, les Responsables des élections sont désignés parmi les Administrateurs communaux, les Directeurs de conseils municipaux et les Directeurs de districts (Acte des Elections, 1985, Section 7 (1)).

Les Responsables des élections au niveau de la circonscription ont des responsabilités suivantes:

- Régler les affaires administratives;
- Régler les questions liées à l'inscription des électeurs;
- Surveiller les procédures de nomination de candidats des élections parlementaires et locales;
- Coordonner les campagnes électorales;
- Préparer et établir les centres d'inscription des électeurs ainsi que les bureaux de vote;
- Faire la saisie et l'addition de tous les résultats venant de bureaux de vote différents;
- Annoncer les résultats des élections parlementaires et celles des autorités locales;
- Faire la compilation de résultats des élections présidentielles provenant des circonscriptions afin de les envoyer à la Commission Electorale.

La fonction principale du Coordinateur Régional des Elections est la gestion de l'information et aussi d'assurer que les ressources matérielles nécessaires sont disponibles dans toutes les circonscriptions pour que le déroulement des élections soit efficace.

#### **4.5 Mauvaise conduite des Agents électoraux**

Tout agent électoral dont la mauvaise conduite aboutit à l'invalidation des résultats des élections risque une amende d'au moins Tshs. 100,000 (Tshs. 300,000 maximum) ou une peine de cinq ans ou tous les deux types de punition ensemble.

# CHAPITRE CINQ:

## CONSTATATIONS DE LA MISSION

### 5. Introduction

Les constatations présentées dans ce chapitre sont basées sur les observations et les évaluations des équipes du Forum Parlementaire de la SADC lors des élections du 14 décembre 2005 en Tanzanie. Ces constatations prennent en considération les observations pré- et post-électorales de la Mission, y compris les briefings tenus avec les partis politiques différents, la Commission Electorale Nationale (CEN) de la Tanzanie, les observateurs locaux et internationaux, les services de sécurité ainsi que les autres partenaires électoraux. De plus, les équipes ont pu assister à des meetings de campagne organisés par des partis politiques différents, visité des bureaux de vote avant, durant et après le scrutin et assisté à des réunions d'information organisées par la CEN. Au total, les équipes ont visité plus de 170 bureaux de vote sur le territoire continental, à Zanzibar et à Pemba.

Les équipes de la Mission ont présenté leurs comptes rendus au Centre de Conférence de Dar es Salaam le 16 décembre 2005. Ces constatations sont donc basées sur ces comptes rendus. Toutefois, il importe de souligner que les constatations ne sont qu'un résumé de la situation générale telle qu'elle est présentée dans les rapports des équipes différentes.

### 5.1 Environnement des Elections

#### 5.1.1 Cadre Juridique

Les élections présidentielles et parlementaires de la Tanzanie sont régies par des mécanismes juridiques divers. L'un des mécanismes est la Constitution du pays. La Constitution de la République Unie de la Tanzanie, amendée en 1992 (appelée le 8<sup>ème</sup> Amendement), garantit et protège les droits de vote des citoyens. Ces provisions constitutionnelles sont appuyées par d'autres mécanismes juridiques spécifiques aux élections. Soit:

1. L'Acte des Elections No. 1 de 1985;
2. L'Acte de l'Administration locale (Elections), 1979;
3. L'Acte de l'Administration locale (Autorités urbaines), 1982;
4. L'Acte de l'Administration locale (Autorités de districts), 1982.

Toutes les lois énumérées ci-dessus prévoient des procédures pour la nomination des candidats ainsi que la campagne, les procédures du scrutin et du dépouillement et les calculs pour l'attribution des sièges spéciaux des femmes dans les élections parlementaires et celles de conseils locaux. En plus des mécanismes juridiques cités plus haut, la Commission Electorale Nationale (CEN) a élaboré des Règlements et des Lignes directrices qui gouvernent les responsabilités électorales. En particulier, ces Lignes directrices ont été élaborées afin d'aviser le personnel électoral, par exemple les responsables de l'inscription des électeurs, les responsables des élections au niveau de la circonscription, les agents électoraux de bureaux de vote et les témoins de partis politiques, les candidats, etc de leurs responsabilités durant le processus électoral. Parmi les Règlements et les Lignes directrices des élections de la Tanzanie en 2005, on trouve:

1. Règlements des Elections Présidentielles et Parlementaires (Inscription des Electeurs), 2004;
2. Règlements des Elections des Conseillers (Règlements des Electeurs), 2004;



3. Règlements des Elections Présidentielles et Parlementaires (Elections), 2005;
4. Règlements des Conseillers (Elections), 2005.

La Mission d'Observation des élections du Forum a constaté que les élections présidentielles et parlementaires de la Tanzanie en 2005 ont été tenues en conformité avec le cadre juridique du pays et ce cadre favorise la tenue des élections dans une atmosphère transparente, calme, légitime et libre.

### **5.1.2 Environnement Politique**

L'un des critères utilisés pour mesurer la crédibilité ainsi que la légitimité des élections est l'environnement politique dans lequel se déroulent les élections en question. Donc l'un des objectifs principaux de la Mission du Forum Parlementaire de la SADC était d'évaluer l'environnement politique caractérisant les élections de la Tanzanie du 14 décembre 2005.

D'une manière générale, la Mission a remarqué que l'environnement politique avant, durant et après le scrutin était caractérisé par la paix, la coexistence pacifique et l'absence d'intimidation et de la violence. Durant leur séjour dans les 10 régions du pays (Dar es Salaam, Îles de Pemba et d'Unguja, Tanga, Kilimanjaro, Arusha/Manyara, Iringa, Dodoma, Tabora et Morogoro), toutes les 11 équipes de la Mission n'ont pas vu un seul incident de violence liée aux élections. Même sûr les îles d'Unguja et Pemba (Zanzibar), l'on a constaté que les partis politiques principaux entretenaient de bons rapports et une bonne entente.

Ce climat de paix durant les élections de 2005 pourrait être dû aux réunions de sécurité qui ont eu lieu, réunissant les responsables des organes de sécurité du Gouvernement, les partis politiques et la Commission Electorale. La Mission a observé que l'assentiment volontaire aux Règlements et usages par les 16 partis politiques en lice, le gouvernement et la CEN a renforcé la création de ce climat de paix, permettant aux électeurs de voter sans rien craindre. Egalement, la présence des agents de sécurité durant la période des élections a contribué à la paix et à la tranquillité publique.

A Zanzibar, la signature de l'Accord Muafaka entre Chama cha Mapinduzi (CCM) et le Front Civique Uni (CUF) a joué un rôle important en matière de réduction de la tension et des conflits entre les sympathisants de partis politiques différents. L'un des résultats de cet Accord était la formation du Comité consultatif interpartis qui réunissait régulièrement les leaders de partis politiques différents pour des discussions.

Les agents de sécurité de la Tanzanie ont joué un rôle significatif dans le renforcement de la paix lors des élections. La Mission a remarqué que la police était non seulement visiblement présente dans les environs de bureaux de vote mais il y avait également des unités mobiles de police qui faisaient des patrouilles afin d'assurer la sécurité des électeurs. Les réunions sur la sécurité tenues régulièrement entre les responsables des organes de sécurité du Gouvernement, les dirigeants de partis politiques et la CEN étaient déterminantes dans la réalisation d'un processus électoral non-violent. L'armée a prêté la main en distribuant le matériel de vote alors que la police s'occupait de la sécurité du matériel.

D'une manière générale, l'atmosphère électoral paisible de 2005 était la preuve que ces élections étaient mieux organisées que celles de 2000 caractérisées par une grande tension politique. A cause de cette tension, de nombreux résultats ont été rendus invalides et quelques individus ont perdu la vie, en particulier à Zanzibar et à Pemba. Egalement, à la suite de la tension des élections de 2000, de nombreux citoyens tanzaniens ont quitté le pays et ils se sont réfugiés au Kenya.

En fonction de ces témoignages, la Mission a remercié la CEN, les services de sécurité, les partis politiques principaux et les autres partenaires à cause de leur engagement, parfois public, à tenir une élection paisible. La Mission a également reconnu le fait que cet environnement politique de paix renforcerait un sentiment de sécurité chez beaucoup d'électeurs, surtout les femmes, et ceci inciterait beaucoup d'entre eux de voter sans rien craindre.

### **5.1.3 Mécanismes de Résolution des Conflits**

L'une des mesures prises en matière de résolution des conflits durant la période électorale était la formation de 8 comités administratifs par la CEN. Leur responsabilité principale était de conseiller la Commission en matière de la gestion et de la supervision du processus électoral afin d'éviter des conflits. Les comités étaient composés de représentants de partis politiques, des médias publics et privés ainsi que les représentants de la société civile. Même s'ils n'avaient pas de statut juridique, les comités ont été fondés par la CEN dans l'objectif d'impliquer les partis politiques différents dans le processus de résolution de conflits avant que ces conflits n'éclatent en incidents publics violents. Par l'intermédiaire de ces comités, la Commission tenaient des briefings régulièrement avec les partis politiques, les avisant du progrès en matière du processus électoral et de réitérer son engagement à tenir des élections libres et transparentes. Les Règlements et usages élaborés et signés volontairement par les représentants du Gouvernement et ceux de partis politiques ont également servi de mécanisme de résolution de conflits, tout comme les ateliers et les conférences organisés par la CEN pour les partis politiques différents ainsi que les dirigeants du Gouvernement. Ainsi, la Mission a vivement remercié la CEN d'avoir entrepris des initiatives destinées à renforcer la mise en œuvre d'un environnement politique tranquille et paisible qui a caractérisé les élections de 2005.

## **5.2 Gestion des Elections**

L'un des résultats de la ré-introduction de la politique pluraliste en Tanzanie est l'établissement de la Commission Electorale Nationale (CEN) indépendante. Parmi les responsabilités de la CEN se trouvent la surveillance et la coordination de l'inscription des électeurs, la surveillance et la coordination des élections et aussi assurer l'éducation civique et électorale, pour ne citer que celles-là.

La gestion générale des élections de 2005 par la CEN a donné satisfaction à la Mission. Même la décision, par la CEN, de renvoyer les élections du 30 octobre 2005 était un témoignage à la Mission de l'indépendance de l'organisme électoral ainsi que sa volonté de respecter l'esprit de la loi électorale de la Tanzanie. La Mission a également été impressionnée par la flexibilité de la CEN en utilisant la période immédiatement après le renvoi des élections pour faire des corrections et mettre à jour le registre permanent des électeurs, une mesure qui a permis à un plus grand nombre d'électeurs de participer au scrutin.

### **5.2.1 Inscription des Electeurs**

Le processus d'inscription des électeurs en Tanzanie a eu lieu durant la première moitié de l'année 2005. L'une des mesures prises par la CEN est l'élaboration d'un registre permanent des électeurs comportant les noms de tous les citoyens éligibles à voter. Mise à part la distribution de cartes d'électeurs à tous ceux qui étaient inscrits sur le registre, on a également adopté un mécanisme pour la mise à jour régulière de la liste afin d'assurer sa validité.

Au total, 15,9 millions d'électeurs étaient inscrits sur la liste électorale. Ce chiffre représentait 96,2% de tous les électeurs éligibles, estimés à 16,7 millions. Le Tableau 5.1 ci-dessous montre un résumé du nombre d'électeurs inscrits par région en Tanzanie.

**Tableau 5.1** Nombre d'électeurs inscrits par Région

Région	No. d'électeurs
Mtwara	572,027
Lindi	395,730
Iringa	670,547
Mbeya	942,053
Rukwa	437,833
Ruvuma	505,512
Kigoma	595,074
Singida	474,603
Dodoma	748,629
Tabora	722,435
Mara	681,981
Kagera	912,256
Shinyanga	1,243,157
Mwanza	1,404,211
Arusha	656,398
Tanga	791,668
Kilimanjaro	659,514
Manyara	483,083
Morogoro	897,347
Pwani	456,781
Dar es Salaam	1,691,983
Pemba	1,761
Unguja	14,216
<b>TOTAL</b>	<b>15,958,799</b>

Source: CEN

La Mission a remarqué que le nombre très élevé d'électeurs inscrits témoignait de la volonté des citoyens tanzaniens d'exercer leur droit en participant dans les affaires politiques. La Mission a donc félicité la CEN et le peuple tanzanien d'avoir manifesté un engouement pour la participation dans ce processus électoral démocratique.

### 5.2.2 Liste Electorale

L'une des recommandations faites au lendemain des élections tanzaniennes de 2000 était l'élaboration d'un registre national permanent d'électeurs. La préparation de ce registre était considéré comme une mesure pour éviter la suspicion afin de renforcer la confiance du public dans le processus électoral. Cette recommandation a été réitérée en 2001 dans le cadre de l'Accord Muafaka signé par le CCM et le CUF.

En conformité avec ces recommandations, la CEN a donc établi un registre permanent d'électeurs, et au même moment, elle a distribué des cartes d'électeurs avec des photographies. Lors du processus d'inscription, la CEN a tenu des briefings avec tous les partenaires au niveau national et régional, y compris les représentants de partis politiques divers. Cette mesure a réussi à renforcer la transparence du processus d'une part et elle a gagné la confiance de tous les partenaires d'autre part.

Conformément aux lois électorales de la Tanzanie, la Mission a noté que la liste d'électeurs a été affichée à l'extérieur des bureaux de vote au moins sept jours avant le scrutin. Ceci a permis aux électeurs, surtout les femmes et les jeunes, de vérifier tous les détails de leur inscription bien avant le jour du vote. La Mission a également appris que la période après le renvoi des élections du 30 octobre au 14 décembre a été utilisée pour mettre à jour le registre d'électeurs.

Toutefois, la Mission a constaté, le jour du scrutin, que quelques noms d'électeurs ne figuraient pas sur le registre même si les individus concernés avaient déjà obtenu les cartes d'électeurs. Ces individus étaient interdits de voter. Aussi, la Mission a observé que dans certains cas, l'information figurant sur la carte d'un électeur était très différente de celle du registre.

Malgré ces problèmes, la Mission a tenu à louer la CEN d'avoir introduit le registre permanent d'électeurs pour les élections de 2005. Par rapport aux élections de 2000, la Mission est convaincue que cette mesure était déterminante puisqu'elle a donné confiance au public concernant la transparence du processus électoral. Aussi, la CEN a fait preuve de flexibilité et d'adaptation en utilisant la période entre le renvoi des élections du 30 octobre au 14 décembre pour mettre à jour la liste électorale. Ceci a permis à de nombreux individus, qui auraient été privés du droit électoral, de participer au scrutin.

### 5.2.3 Nomination de candidats

Le 20 août 2005 était la date prévue pour la nomination de candidats d'après la CEN. A ce sujet, selon la loi électorale tanzanienne, tous les candidats sont nommés par des partis politiques inscrits. Donc, dix candidats présidentiels et leurs vice-présidents ont été nommés au total par les partis politiques divers. Parmi ces candidats, il y avait une seule candidate présidentielle (Anna Senkoro, PPT Maendeleo) et deux candidates vice-présidentielles: Anna Komu (CHADEMA) et Naila Jiddawi (NCCR-Maguezi). Le reste des candidats étaient des hommes. Le Tableau 5.2 ci-dessous indique la liste de partis politiques qui ont présenté un candidat présidentiel, le nom du candidat et son sexe.

**Tableau 5.2** Candidats présidentiels et leurs vice-présidents par parti et par sexe

Parti politique	Candidat Présidentiel	Sexe	Candidat Vice-présidentiel	Sexe
CCM	Jakaya M. Kikwete	M	Dr. Ali Shein	M
CHADEMA	Freeman Mbowe	M	Anna Komu	F
CUF	Prof. Ibrahim Lipumba	M	Juma Haji Duni	M
DP	Mchungaji Augustine Mtikila	M	Soud Said Said	M
MAKINI	Prof. Leonard Shayo	M	Hussein Ali Suleiman	M
NCCR MAGEUZI	Edmund Mvungi	M	Naila Majid Jiddawi	F
NLD	Dr. Emmanuel Makaidi	M	Mohamed Ali Kassim	M
PPT MAENDELEO	Anna Senkoro	F	Yusuph Mchenga	M
SAU	Paul Kyara	M	Ramadhani Haji	M
TLP	Augustine Mrema	M	Omari Rukia	M

Source: CEN

Dans les élections parlementaires, 1225 candidats au total ont été nommés pour disputer 232 sièges. Parmi les 18 partis qui ont participé dans les élections parlementaires, seul le CCM a présenté un candidat dans chacune des 232 circonscriptions. Dans les élections de conseils municipaux et des autorités locales, 7593 candidats ont été inscrits au total et le CCM était, encore une fois, le seul parti qui a présenté le plus grand nombre des candidats (2552). Cependant, 8 sièges parlementaires et 192 sièges de conseils locaux n'ont pas été disputés pour la simple raison qu'ils se trouvaient dans des régions où CCM était le seul parti qui a présenté des candidats. Le Tableau 5.3 ci-dessous fournit un résumé du nombre des candidats de chaque parti dans les élections parlementaires et de conseils municipaux:

**Tableau 5.3** Nombre des candidats de chaque parti dans les Elections Parlementaires et celles de Conseils municipaux en 2005:

Parti politique	Candidats parlementaires	Candidats des conseils
CCM	232	2552
CHADEMA	145	1106
CHAUSTA	61	96
CUF	212	1865
DP	45	90
FORD	11	18
JIHAZI ASILIA	55	32
MAKINI	16	26
NCCR MAGEUZI	71	339
NLD	29	39
NRA	27	7
PPT - MAENDELEO	16	22
SAU	53	94
TADEA	34	28
TLP	116	1010
UDP	38	205
UMD	21	22
UPDP	42	42
<b>TOTAL</b>	<b>1225</b>	<b>7593</b>

*En outre, 78 sièges parlementaires et 928 sièges de conseils municipaux étaient considérés comme des sièges spéciaux réservés aux femmes.*

#### 5.2.4 Sensibilisation des Electeurs

La responsabilité de la sensibilisation des électeurs a été assumée par la CEN. Elle a assuré cette sensibilisation par l'intermédiaire des médias, par exemple la radio, la télévision et les journaux d'une part et en distribuant des tracts, des affiches et des pagnes sur lesquels étaient imprimés des messages portant sur les élections. La Commission a également organisé des ateliers pour la formation des Coordinateurs Régionaux des élections ainsi que les Responsables des élections au niveau de la circonscription et leurs assistants. Ceux-ci ont assuré, à leur tour, la formation des présidents de bureaux de vote et les autres agents électoraux.

En outre, les partis politiques ont joué un rôle dans la sensibilisation des électeurs en encourageant leurs sympathisants de voter pour leur parti. De plus, des donateurs ont fourni un financement de programmes de sensibilisation effectués par des ONGs. Quelques organisations religieuses, par exemple l'Eglise catholique et la Communauté islamique, ont également participé à la sensibilisation des électeurs.

D'une manière générale, la Mission a été satisfaite par le rôle très significatif joué par la CEN, les partis politiques et la société civile dans la sensibilisation des électeurs. Il était évident que beaucoup d'électeurs connaissaient bien le processus électoral. La Mission a constaté que beaucoup d'électeurs connaissaient non seulement les procédures du scrutin mais aussi l'heure d'ouverture et de fermeture des bureaux de vote. Ces connaissances ont certainement contribué à la réduction du nombre de bulletins nuls alors que la connaissance de l'heure d'ouverture et de fermeture signifiait qu'il n'y aurait pas de ruée vers les bureaux de vote à la dernière minute.

Or, l'on a constaté que le processus électoral n'était pas tout à fait parfait. A titre d'exemple, quelques équipes de la Mission (celles de Morogoro, Arusha/Manyara, Dodoma et Tabora) ont observé quelques occurrences de bulletins nuls dans toutes les trois élections, ce qui pourrait être une indication d'une sensibilisation inadéquate des électeurs.

### **5.2.5 Processus de Campagne**

La campagne pour les élections de 2005 a été lancée le 21 août 2005. Au départ, la campagne devrait être clôturée la veille du jour des élections, le 29 octobre. La Mission a observé que les messages de la campagne portaient essentiellement sur l'idéologie de partis politiques concernés ainsi qu'un plaidoyer aux sympathisants en faveur de la tenue des élections paisibles.

A la suite du renvoi des élections, la période de campagne a été prolongée jusqu'au 14 décembre. Le résultat de cette campagne assez longue est qu'elle est devenue très coûteuse, surtout aux petits partis politiques qui n'avaient pas assez de moyens. Par conséquent, l'enthousiasme de gens et de partis politiques a diminué considérablement et le rythme de la campagne s'est ralenti. A ce sujet, la Mission a remarqué que dans la majorité des régions, on ne voyait que les posters et les messages du parti au pouvoir (CCM) uniquement, affichés sur des immeubles et d'autres endroits publics. Pourtant, les autres partis politiques n'ont pas porté plainte contre une interdiction de faire la même chose.

La Mission a également appris que la coordination de la campagne électorale relevait de la juridiction de Responsables des élections au niveau de la circonscription. Sous la loi, chaque parti politique est obligé de remettre son programme de campagne à ces responsables. A leur tour, les Responsables des élections convoquent des réunions rassemblant tous les partis politiques pour que ceux-ci puissent préparer ensemble un programme de réunions de campagne définitives et coordonnées. La Mission a loué la CEN et les partis politiques pour ces dispositions qui ont contribué à la réduction des conflits et des affrontements liés aux lieux de réunions de campagne.

En générale, la Mission a été impressionnée par les peuples tanzaniens et leurs partis politiques qui ont témoigné d'un esprit de paix lors de campagne électorales. Des incidents isolés d'affrontement entre le CCM et le CUF ont été signalés dans quelques régions de Dar es Salaam et de Zanzibar et ils ont eu lieu soit durant des défilés soit avant ou après des meetings de campagne électorale. Cependant, ces incidents n'étaient pas si sérieux pour perturber l'atmosphère de paix et de tranquillité qui a régné durant tout le processus de campagne.

### **5.2.6 Désignation et Formation des Agents électoraux**

En conformité avec son mandat, la CEN a désigné des agents électoraux pour gérer les élections de 2005. Au total, 124 Responsables des élections ont été désignés sur le territoire continental et 10 autres à Zanzibar. De plus, la CEN a désigné 5,574 Assistants des Responsables des élections sur le continent et 60 à Zanzibar. Puis, la CEN a organisé des ateliers pour la formation des Coordinateurs régionaux des élections, des Responsables des élections au niveau de la circonscription et leurs Assistants. Un cours de recyclage a été organisé pour tous ces agents électoraux le 13 octobre 2005. A leur tour, ces agents électoraux ont effectué la formation de présidents de bureaux de vote et l'autre personnel de bureaux de vote.

La Mission a constaté que la majorité du personnel de bureaux de vote avaient de l'expérience en matière du déroulement des élections. Une grande proportion du personnel a fait le même type de travail dans des élections précédentes. A titre d'exemple, au Centre de vote de Madawa, dans la ville de Old Stone à Unguja, 14 agents électoraux sur 15 avaient fait le même type de travail dans les élections précédentes. Ceci était un facteur qui a contribué à la gestion professionnelle et efficace des élections de 2005.

### **5.2.7 Bureaux de vote**

La Mission a observé qu'il y avait 47,150 bureaux de vote sur le territoire continental avec un total de 15,935,459 électeurs inscrits alors qu'à Zanzibar, on a compté 1,560 bureaux de vote avec un total de 507,977 électeurs inscrits. Dans le cas hypothétique de participation électorale à 100%, chaque

bureau de vote servirait 338 électeurs en moyenne sur le territoire continental alors qu'à Zanzibar, chaque bureau servirait 315 électeurs en moyenne. Mais le jour de l'élection, chacun des bureaux de vote qu'on a visités avait entre 300 et 400 électeurs en moyenne. La Mission a constaté donc que le nombre total de bureaux de vote était adéquat pour permettre au plus grand nombre d'électeurs éligibles de voter entre 0700 heures (ouverture du scrutin) et 1600 heures (fermeture du scrutin).

La Mission a observé également que le nombre d'agents électoraux était suffisant pour une gestion efficace du scrutin. La présence de témoins des partis politiques a renforcé non seulement la confiance du public mais aussi la transparence du processus électoral. Néanmoins, la Mission a remarqué qu'il y avait très peu d'Observateurs internationaux dans les bureaux de vote, en particulier sur le territoire continental. Au contraire, les observateurs locaux du TEMCO étaient présents dans de nombreux bureaux de vote visités par la Mission. On n'a pas vu un seul individu non-autorisé dans les locaux de bureaux de vote.

La Mission a noté que l'emplacement de bureaux de vote a été effectué d'une façon exemplaire puisque ceux-ci étaient localisés dans des endroits neutres et accessibles, comme des écoles, des cours ou des marchés. Aussi, le règlement qui interdit l'affichage de tout matériel de campagne dans un périmètre de 200 mètres du bureau de vote a été respecté dans les endroits visités par les équipes de la Mission. Or, l'on a remarqué que dans les villes et les régions très peu peuplées comme Arusha et le district de Longido, les distances entre un bureau de vote et un autre variaient de 20 à 30 kilomètres.

Les listes d'électeurs dans les bureaux de vote différents utilisaient l'ordre alphabétique des noms des électeurs. Cette mesure a réduit l'encombrement de bureaux de vote d'une part et elle a renforcé l'efficacité du processus de scrutin d'autre part. Mais il y avait de la confusion dans les bureaux de vote où cet ordre alphabétique de noms n'était pas clairement lisible.

La sécurité des électeurs a été garantie par la police. Les témoins de partis politiques surveillaient également le déroulement du scrutin. La Mission a remarqué que les témoins étaient globalement satisfaits de la gestion du scrutin. En général, une atmosphère de paix et de tranquillité régnait dans tous les bureaux de vote, permettant ainsi aux électeurs de voter sans crainte ni intimidation.

### **5.2.8 Matériel de vote**

Les équipes de la Mission ont constaté que tous les bureaux de vote visités avaient reçu tout le matériel électoral auparavant, sauf les bulletins qui ont été distribués le 13 décembre 2005. La police surveillait le matériel de vote 24 heures sur 24. Par conséquent, il n'y a pas eu d'incident concernant la disparition du matériel ni de problème de distribution du matériel dans les bureaux de vote. Par conséquent, la Mission a félicité la CEN pour son efficacité dans la distribution du matériel avant le jour du scrutin le 14 décembre 2005.

### **5.2.9 Vote et Dépouillement**

Dans tous les bureaux de vote visités par la Mission, le vote a commencé à l'heure d'ouverture prévue (c'est-à-dire à 07H00). En général, le processus s'est déroulé sans le moindre heurt, les électeurs faisant la queue durant 30 minutes en moyenne avant de voter. Les vieux et les handicapés qui avaient besoin d'aide désignaient eux-mêmes des individus pour les aider.

Aussi, le scrutin est fermé à l'heure prévue (c'est-à-dire à 16H00). Dans le cas où les électeurs attendaient dans la queue au moment de fermeture officielle, ceux-ci ont été permis de voter en conformité avec la loi. Par exemple, au bureau de vote de Wami Dakawa dans la région de Morogoro, on a compté 21 personnes qui attendaient dans la queue à 16H00. Ceux-ci ont

eu la chance de voter et par conséquent, le bureau a fermé à 16H30. Mais dans la majorité des bureaux, il n'y avait personne faisant la queue à 16H00, ce qui démontrait une très bonne connaissance de l'heure de fermeture du vote par l'ensemble des électeurs et que ceux-ci se sont efforcés de voter avant cette heure.

La Mission était satisfaite de noter que des dispositions ont été prises pour assurer un scrutin secret. Ceci a été fait en demandant aux électeurs de voter à l'intérieur des isolements. Quant à la transparence du scrutin, elle a été renforcée par l'utilisation d'urnes transparentes, facilement distinguées par la couleur de la couvercle: noir pour l'urne présidentielle, bleue pour l'urne parlementaire et blanche pour l'urne de conseil municipal. D'une façon générale, la Mission a remarqué que les agents électoraux de tous les bureaux de vote visités ont exercé leurs responsabilités d'une manière professionnelle et efficace. Les procédures d'ouverture de bureau, de fermeture et du dépouillement ont été respectées conformément à la loi électorale. Par conséquent, il n'y avait que des plaintes isolées présentées par les témoins de partis politiques.

### **5.3 Participation des électeurs**

En fonction de ses observations dans les bureaux de vote visités, la Mission a constaté que le taux de participation était très élevé et que le processus électoral s'est déroulé dans une atmosphère de paix et de calme. Les électeurs ont fait la queue d'une façon disciplinée en attendant leur tour pour voter. Le taux élevé de participation serait une indication que le renvoi des élections du 30 octobre au 14 décembre n'a pas eu d'influence négative sur l'élan et le ferveur des électeurs. Or, la Mission a noté que même si le taux de participation de 72,4% était relativement assez élevé, il représentait une diminution significative par rapport aux taux des élections démocratiques précédentes: 76,7% en 1992 et 84,4% en 1995 et en 2000 respectivement.

### **5.4 Couverture des Médias**

La Mission a remarqué que la CEN a élaboré des Règlements et usages pour régir la couverture électorale des médias. De leur côté, les médias publics ont préparé une émission afin de permettre aux partis politiques qui avaient un candidat présidentiel de faire connaître leurs programmes et leur politique. Aussi, la presse écrite ainsi qu'électronique s'est efforcée de réaliser une couverture juste et impartiale de tous les événements électoraux. Par rapport aux élections de 2000, la couverture des élections de 2005 par les médias semble être plus juste et plus positive. Tous les partis politiques ont été couverts par les médias publics et privés, une couverture qui comportait les profils de candidats présidentiels et aussi ceux des autres candidats.

Mises à part les critiques exprimées contre les médias tanzaniens selon lesquelles ils ont tendance à se focaliser sur les résultats plutôt que sur le processus électoral, la Mission a reconnu que leur couverture des élections de 2005 a été réalisée d'une manière professionnelle. La Mission a également noté que pour la première fois, l'organisme chargé de l'évaluation des médias en Tanzanie en 2005 (Tanzania Election Media Monitoring Project 2005) a loué les médias publics d'avoir mené la campagne de sensibilisation des électeurs et d'avoir fait preuve d'impartialité lors de la couverture de l'élection.

### **5.5 Participation des hommes et des femmes**

La Tanzanie est l'un des pays de la SADC qui ont déjà atteint la cible de 30% de représentation des femmes à l'Assemblée Nationale et dans les cadres supérieurs de toutes les institutions. Cette objectif a été concrétisé par une disposition législative selon laquelle un quota des sièges parlementaires et ceux de conseils municipaux est réservé aux femmes. Or, l'on a observé que malgré le nombre assez élevé de femmes qui ont participé comme auditeurs lors de rassemblements de campagne



ou comme électrices au scrutin, il y avait très peu de candidates à l'élection. Parmi les dix candidats présidentiels, il n'y avait qu'une seule candidate alors qu'il y avait deux candidates seulement pour la vice-présidence (voir Tableau 5.2 ci-dessous). La même tendance se dessine dans les élections parlementaires et celles de conseils locaux. Par exemple, à Zanzibar, il n'y avait que trois candidates dans toutes les 50 circonscriptions de l'île. Egalement, dans la région de Kilimanjaro, il n'y avait qu'une seule femme parmi 52 candidats disputant 9 sièges parlementaires.

Donc la Mission est inquiète étant donné que tous les partis politiques semblent s'appuyer uniquement sur le système de quota pour assurer la participation des femmes au parlement. D'après la Mission, il serait souhaitable qu'en plus du système de quota, les partis politiques tanzaniens puissent offrir une égalité des chances entre les hommes et les femmes dans les élections. Il est donc nécessaire, à ce propos, de créer un environnement propice à la participation de femmes dans la vie politique.

En ce qui concerne les agents électoraux, la Mission a été impressionnée par le fait que la majorité du personnel étaient des femmes. De la même manière, l'on a constaté que la majorité des électeurs étaient des femmes. Au contraire, la Mission a déploré le fait que les hommes étaient prédominants au niveau de la composition de la CEN. Il n'y avait que deux femmes parmi sept membres de la Commission. Malheureusement, le règlement qui gouverne l'établissement de la Commission passe sous silence la question de parité homme-femme.

## 5.6 Observateurs internationaux, régionaux et locaux

Etant donné que les élections de 2000 étaient caractérisées par des disputes et des litiges à Zanzibar, beaucoup d'observateurs locaux et internationaux se sont concentrés sur cette île lors des élections de 2005 qui ont eu lieu le 30 octobre. Paradoxalement, des Missions d'Observateurs internationaux très peu nombreuses sont revenues pour les élections de l'Union du 14 décembre. On s'est aperçu que souvent, les équipes de la Mission du Forum Parlementaire de la SADC étaient les seuls observateurs internationaux dans la majorité des bureaux de vote. Parmi les observateurs locaux, le TEMCO, qui est une organisation dominante en matière d'évaluation des élections et fondée en 1995, a joué un rôle prépondérant dans ces élections.

## 5.7 Résultats des Elections

Les Tableaux 5.4 et 5.5 ci-dessous résument les résultats des élections du 14 décembre 2005 d'après la CEN. Jakaya Kikwete du CCM a remporté la présidence après avoir gagné 80,28% du vote. Dans l'élection parlementaire, le CCM a également obtenu une majorité significative, avec 206 sièges de circonscriptions ainsi que 58 sièges spéciaux réservés aux femmes.

**Tableau 5.4** Résultats des Elections Présidentielles

Candidat présidentiel	Parti politique	No. de votes	Pourcentage
Jakaya Kikwete	CCM	9,123,952	80.28
Prof. Ibrahim Lipumba	CUF	1,327,125	11.68
Freeman Mbowe	CHADEMA	668,756	5.88
Augustine Mrema	TLP	84,901	0.75
Edmund Mvungi	NCCR MAGEUZI	55,819	0.49
Augustine Mtikila	DP	31,083	0.27
Dr. Emmanuel Makaidi	NLD	21,574	0.19
Anna Senkoro	PPT MAENDELEO	18,783	0.17
Prof. Leonard Shayo	MAKINI	17,070	0.15
Paul Kyara	SAU	16,414	0.14
	<b>TOTAL</b>	<b>11,365,477</b>	<b>100.00</b>

Source: [http://en.wikipedia.org/wiki/Tanzanian\\_elections,\\_2005#Union\\_President](http://en.wikipedia.org/wiki/Tanzanian_elections,_2005#Union_President)

**Tableau 5.5** Résultats des Elections Parlementaires de l'Union

Parti politique	No. de candidats parlementaires	No. de sièges réservés aux femmes	Total
CCM	206	58	264
CUF	19	11	30
CHADEMA	5	6	11
TLP	1	0	1
UDP	1	1	2
<b>TOTAL</b>	<b>232</b>	<b>76</b>	<b>307</b>

Source: <http://africanelections.tripod.com/tz.html>

# CHAPITRE 6:

## CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

### 6.1 MEILLEURES PRATIQUES

En fonction des observations de la Mission ainsi que les amendements administratifs et législatifs de lois électorales introduits par la CEN, l'on a observé les meilleures pratiques suivantes dans le processus électoral de la Tanzanie:

- Les agents électoraux bien formés et ayant de l'expérience et ceux-ci ont exercé leurs fonctions d'une façon impartiale;
- L'introduction d'un registre permanent d'électeurs qui a facilité une identification rapide des électeurs;
- Une couverture juste et impartiale de tous les partis politiques par les médias;
- Une assistance facilement disponible aux vieux et aux handicapés;
- La présence et la participation de témoins des partis politiques lors de l'inscription des électeurs, la surveillance et la distribution du matériel électoral dans les bureaux de vote et aussi leur présence durant le scrutin, le dépouillement et la vérification;
- Le dépouillement des bulletins dans les bureaux de vote, la signature des procès-verbaux par tous les agents électoraux et les témoins présents, l'annonce des résultats du bureau de vote et l'affichage des ces résultats après le dépouillement alors que les agents électoraux gardent une copie;
- Une présence visible de la police dans tous les bureaux de vote pour renforcer la sécurité des électeurs;
- La présence de bureaux de vote multiples dans chaque centre de vote, organisés en fonction de l'ordre alphabétique des noms des électeurs et ceci a accéléré le processus de vote;
- L'utilisation d'urnes transparentes pour favoriser la transparence du processus électoral. Cette mesure a été introduite dans les élections présidentielles et parlementaires de 2000 et elle permet aux témoins de partis politiques de vérifier que les urnes sont vides et scellées avant le commencement du vote;
- Fixation de peines sévères (soit d'imprisonnement soit d'amendes) aux agents électoraux pour toute infraction de la loi électorale afin de renforcer la responsabilité;
- La création par la CEN de huit comités administratifs dont les membres sont les représentants de partis politiques différents et dont le mandat est de conseiller la Commission en matière du processus électoral afin de renforcer sa transparence;
- La tenue de réunions et de briefings réguliers par les partis politiques différents pour discuter le progrès du déroulement du processus électoral dans l'objectif de minimiser des conflits;
- L'organisation des ateliers et des séminaires par la CEN à l'intention de dirigeants de partis politiques et du Gouvernement afin de discuter les mesures et les méthodes de résolution de conflits électoraux;
- L'accord entre les partis politiques sur les mécanismes favorisant l'accès de leurs candidats aux médias publics. Le résultat de cet accord était une couverture de l'élection jugée juste et impartiale;
- L'introduction d'un registre permanent d'électeurs ainsi que la distribution de cartes d'électeurs avec une photo d'identité. Cette mesure a renforcé la perception

générale de transparence du processus électoral;

- Permettre aux électeurs vieux ou handicapés de choisir eux-mêmes un individu pour les aider au lieu d'être aidés par le président du bureau de vote;
- Permettre aux moniteurs et observateurs locaux et étrangers d'observer librement le processus du scrutin et de se prononcer sur la gestion du processus.

## 6.2 RECOMMANDATIONS

Malgré les mesures prises et les changements effectués pour renforcer la performance et la transparence du processus électoral, la Mission d'Observation du Forum Parlementaire de la SADC aux élections de la Tanzanie de 2005 a recommandé l'amélioration des aspects suivants:

- S'efforcer de définir par un article de loi les Règlements et usages de partis politiques dont l'adhésion reste volontaire à l'heure actuelle. Cette mesure favoriserait l'engagement des membres;
- Augmenter les ressources consacrées à l'éducation électoral et aussi encourager les ONGs différentes de participer dans le processus de sensibilisation des électeurs;
- Renforcer l'engagement de partis politiques différents afin d'assurer la parité homme-femme dans les affaires politiques et dans le processus électoral;
- Introduire des bulletins de vote en braille pour que les mal voyants puissent exercer leur droit de vote en secret; et
- Etant donné que certains électeurs n'avaient pas la chance de vérifier l'existence de leur nom sur le registre permanent, la Mission considère qu'il est nécessaire de faire des changements au registre afin de permettre aux électeurs qui ont des cartes d'électeur de voter même si leur nom ne figure pas sur le registre;
- Etablir des centres d'information facilement identifiables près de bureaux de vote afin de fournir des renseignements sur le processus électoral aux électeurs et aux missions d'observation.

## 6.3 CONCLUSION

En tenant compte de toutes les constatations mentionnées ci-dessus, la Mission considère que les Elections Présidentielles et Parlementaires de la Tanzanie de 2005 étaient mieux organisées que celles de 2000. **Donc la Mission a conclu que ces élections ont été tenues en conformité avec les lois électorales de la Tanzanie et les normes et les lignes directrices électorales régionales. Ces élections ont fourni une occasion aux peuples de la Tanzanie d'exprimer leur droit démocratique et leur volonté politique et par conséquent, la Mission considère qu'elles étaient libres et impartiales.**

## 6.4 COMMUNIQUE DE LA MISSION

A la fin du processus d'observation, la Mission a publié un communiqué provisoire sur le déroulement du processus électoral des élections de la Tanzanie du 14 décembre 2005. Le communiqué, annoncé le 17 décembre 2005, a souligné les aspects suivants: les meilleures pratiques, les défis, les recommandations et la conclusion du processus électoral intégral. Le communiqué a également mentionné le degré de liberté et d'impartialité des élections ainsi que la constatation selon laquelle les résultats seraient une réflexion de la volonté des peuples de la Tanzanie. Egalement, dans le communiqué, l'on a fait des remarques sur la crédibilité et la légitimité des élections ainsi que leur conformité aux *Normes et Standards des Elections de la Région de la SADC, aux Principes et Lignes Directrices Régissant les Elections Démocratiques (2004) et à la Déclaration de l'OUA/UA sur les Principes Régissant les Elections en Afrique – AHG/DECL.1 (XXXVIII)*. Le communiqué se trouve en Annexe 8.

# ANNEXES 1:

COMMUNIQUÉ DE PRESSE, 7 DÉCEMBRE 2007

## MISSION D'OBSERVATION DES ELECTIONS DU FORUM PARLEMENTAIRE DE LA SADC AUX ELECTIONS DE 2005 DE LA REPUBLIQUE DE L'UNION DE LA TANZANIE

Sur l'invitation du Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération internationale de la République Unie de la Tanzanie, le Forum Parlementaire de la SADC (désormais le Forum) s'engagera dans l'observation de l'organisation et du déroulement des Elections Présidentielles, Parlementaires et celles de Conseils locaux de la République Unie de la Tanzanie le 14 décembre 2005. La Mission, composée de 35 membres, sera dirigée par l'Honorable Mpeo Mahase de l'Assemblée Nationale du Lesotho. L'Adjoint du Leader de Mission est l'Honorable Feliciano Anjo Bernard Mata de l'Assemblée Nationale du Mozambique. D'autres membres de la mission sont les Députés venant de l'Angola, le Botswana, la République Démocratique du Congo (RDC), le Lesotho, le Malawi, le Mozambique, l'Afrique du Sud, le Swaziland, la Tanzanie, la Zambie ainsi que le personnel du Secrétariat du Forum.

La Mission d'Observation sera en Tanzanie de mercredi 7 décembre au 18 décembre 2005 et elle observera le déroulement du processus électoral dans 10 régions de la République Unie de la Tanzanie. Il est à noter que c'est la deuxième fois que le Forum observe des élections présidentielles et parlementaires en Tanzanie, à la suite de l'observation et de la publication d'un rapport des élections de 2000. Depuis 2000, le Forum a observé treize élections nationales dans d'autres Etats membres de la SADC.<sup>10</sup> La Mission d'Observation en Tanzanie évaluera les aspects suivants:

- Analyse du cadre constitutionnel et juridique qui régit le déroulement des élections
- Evaluation de l'environnement historique, socio-économique et politique dans lequel les élections se déroulent
- Evaluation du degré de conformité des élections aux provisions constitutionnelles et juridiques de chacun des Etats membres et en relation aux Normes et Standards pour les Elections de la Région de la SADC, Principes et Lignes Directrices Régissant les Elections Démocratiques en Afrique – AHL/DECL.1 (XXXVIII)
- Evaluation des tendances en matière de la participation des hommes et des femmes ainsi que la comparaison des taux de participation électorale entre cette élection et des élections antérieures
- Evaluation de l'organisation du processus électoral en examinant les aspects suivants:
  - n) L'indépendance, l'impartialité et la transparence des institutions électorales, y compris la confiance qu'inspirent les autorités électorales à leurs partenaires
  - o) La tenue d'un scrutin secret ayant des attributs de transparence et de légitimité
  - p) L'inscription des électeurs sur une liste électorale qui est à la fois non-discriminatoire et aussi disponible pour être examinée par tous les partenaires
  - q) Le processus de campagne et le comportement des partis politiques par rapport au respect des règlements et usages
  - r) La publication du calendrier électoral, la préparation et la distribution du matériel de vote
  - s) L'instruction civique et la sensibilisation des électeurs, y compris la qualité de l'instruction, l'intégration des notions d'égalité des sexes dans les programmes et matériel utilisés, le rôle de

<sup>9</sup>La phrase «< la volonté des peuples >> doit être utilisée dans le communiqué final du processus électoral

<sup>10</sup>Depuis 1999, le Forum Parlementaire de la SADC a observé des élections au Mozambique (1999), en Namibie (1999), en Ile Maurice (2000), au Zimbabwe (2000, Parlementaires), en Tanzanie (2000), en Zambie (2001), au Zimbabwe (2002, Présidentielles), au Lesotho (2002), en Afrique du Sud, au Malawi, au Botswana, en Namibie et au Mozambique (2004).

- la commission électorale, des organisations de la société civile et des partis politiques
- t) L'intégration de l'égalité des sexes dans les activités politiques, les manifestes des partis politiques et dans les systèmes, pratiques et processus électoraux, y compris la gestion et l'administration des élections
  - u) Le rôle des médias en matière de reportages justes et impartiaux et une couverture adéquate des activités électorales
  - v) Les dispositions liées au nombre de bureaux de vote, leur emplacement et la disponibilité de l'information concernant ces bureaux de vote aux électeurs
  - w) Les dispositions liées à l'ouverture des bureaux de vote, la disponibilité du matériel de vote, la tenue d'un scrutin secret et d'autres dispositions administratives connexes
  - x) Le dépouillement, la vérification, la tabulation et l'annonce des résultats ainsi que la légitimité de ces résultats auprès des partenaires
  - y) Le rôle des forces de la sécurité, et
  - z) Les mécanismes mis en place pour la résolution des conflits, en particulier ceux qui concernent la relation entre les Organes de Gestion Electorale (OGE), le Gouvernement et les partis politiques.

Durant son séjour en République Unie de la Tanzanie, la Mission s'efforcera de consulter toutes les parties prenantes du processus électorale, y compris la CEN, la CEZ, les partis politiques, la société civile et les organisations internationales. On consultera également d'autres groupes d'observation des élections locaux et internationaux ainsi que les groupes des médias. La Mission participera, jeudi 8 décembre 2005, dans un briefing organisé par la CEN de la Tanzanie. La Mission elle-même présentera un compte rendu vendredi, 9 décembre 2005.

Puis, 12 équipes se composant de deux députés et un responsable parlementaire seront déployées dans 10 régions où ils observeront la campagne, le vote et le dépouillement des bulletins.

Après le dépouillement, les équipes se réuniront à Dar es Salaam afin de publier un communiqué provisoire au sujet du processus électoral. Le communiqué soulignera les aspects divers, y compris les meilleures pratiques électorales, les défis, les constatations et les recommandations pour les élections de l'avenir. Le communiqué établira si ou non le processus électoral a été libre, impartial, crédible et légitime.

**Fait par le Secrétaire Général, Dr. Kasuka Mutukwa  
Mission d'Observation des Elections du Forum<sup>11</sup> Parlementaire de la SADC**

*Windhoek  
Namibie*

*Contacts :*

*Mlle. Rumbidzai Kandawasvika-Nhundu, Directeur Principal du Programme  
Dr. Esau Chiviya, Consultant des Elections  
Tél. mobile : +255 7467 40184, +255 7467 79581  
Holiday Inn, Dar es Salaam  
Boîte Postale 80022  
Tél.: +255 22 2137575  
Fax: +255 22 2139070*

**Décembre 2005**

<sup>11</sup> Le Forum Parlementaire de la SADC est une organisation composée des Assemblées nationales des Etats membres de la SADC. Fondée en 1996, l'établissement de l'organisation a été ratifié par le Sommet de Chefs d'Etat et de Gouvernement et elle est reconnue comme une institution autonome de la SADC dont l'objectif principal est le renforcement des capacités de la mise en œuvre des programmes de la SADC en impliquant les députés dans ses activités. D'autres domaines d'intervention du Forum Parlementaire de la SADC concernent l'observation des élections, le renforcement de la performance professionnelle des Députés, surtout en matière d'égalité des sexes et du développement des femmes. Egalement, le Forum est responsable de la mise en œuvre de programmes de VIH et SIDA, de faire un plaidoyer pour l'intégration régionale ainsi que l'utilisation des Technologies de l'Information et de la Communication (TICs) afin de promouvoir le travail des assemblées nationales. Le Forum est la voix des députés de la région de la SADC dont le quartier général est à Windhoek, la capitale de la Namibie.

# ANNEXES 2:

## PROGRAMME INITIAL D'ORIENTATION DE LA MISSION D'OBSERVATION

### BRIEFING ET CONSULTATION ENTRE LA MISSION D'OBSERVATION DU FORUM PARLEMENTAIRE DE LA SADC ET LES PARTIES PRENANTES

#### HOTEL SEA CLIFF – SALLE MBUNDYA

#### 1<sup>er</sup> JOUR

#### LUNDI 24 OCTOBRE 2005

07H45

DEPART DE HOLIDAY INN A L'HÔTEL SEA CLIFF

09H00 – 09H15

Présentations et Résumé du Programme, Mlle. Rumbidzai Kandawasvika-Nhundu, Directeur Principal du Programme

09H15 – 09H40

Remarques d'accueil, Hon. Fatima Hajaig, Député, Leader de Mission

09H40 – 10H30

Méthode de Travail, Termes de Référence de la Mission et les Instruments régionaux des Elections, Mlle. Rumbidzai Kandawasvika-Nhundu, Directeur Principal du Programme.

10H30 – 11H00

Prise de photos et Pause café

11H00 – 12H00

Le Cadre politique et constitutionnel des Elections en Tanzanie, Prof. Mallya, Université de Dar es Salaam.

12H00 – 13H00

Commission Electorale Nationale (à confirmer)

13H00 – 14H15

Déjeuner

14H15 – 15H15

Chama cha Mapinduzi (CCM)

15H15 – 16H15

Front Civique Uni (CUF)

16H15 – 17H45

Plan de Déploiement

19H00

Réception à Holiday Inn

21H00

Commonwealth (Leader de Mission)(à confirmer)

#### 2<sup>ème</sup> JOUR

#### LUNDI 25 OCTOBRE 2005

06H00

DEPART DES EQUIPES DU ZANZIBAR

07H45

DEPART DE HOLIDAY INN A L'HÔTEL SEA CLIFF

08H30 – 09H30

Chama cha Maendeleo na Demokrasia (CHADEMA)

09H30 – 10H30

Parti Travailleiste Tanzanien (TLP)

10H30 – 11H00

Pause

11H00 – 12H00	Parti Démocratique Uni (UDP)
12H00 – 13H00	Convention Nationale pour la Construction et la Réforme – Mageuzi (NCCR – Mageuzi)
13H00 – 14H30	Pause
14H30 – 15H30	Corps Diplomatique de la SADC
15H30 – 16H30	Programme du Réseau tanzanien sur l'Egalité des Sexes (TGNP) et Comité tanzanien de Surveillance Electorale (TEMCO)
16H30 – 17H15	Briefing sur la Sécurité : Police
17H15	Mission d'Observation des Elections de la SADC (Leader de Mission)(à confirmer)
<b>3<sup>ème</sup> JOUR</b>	<b>MERCREDI 26 OCTOBRE 2005</b>
08H30 – 09H30	Conférence de Presse à l'Hôtel Holiday Inn
10H00	Départ des équipes régionales
12H00 – 13H00	Forum de Commissions Electorales de la SADC (Leader de Mission et les équipes de Dar es Salaam)
13H00 – 14H15	Déjeuner
14H15 – 17H00	Observation d'activités pré-électorals et des consultations
<b>4<sup>ème</sup> JOUR</b>	<b>JEUDI 27 OCTOBRE 2005</b>
09H00 – 13H30	Observation d'activités pré-électorales (suite) Briefing par la Commission Electorale Nationale (CEN) Colloque pour les Observateurs internationaux au Centre de Conférence, Dar es Salaam
	Union Africaine (Leader de Mission et les équipes de Dar es Salaam) (à confirmer)
<b>5<sup>ème</sup> JOUR</b>	<b>VENDREDI 28 OCTOBRE 2005</b>
	Observation d'activités pré-électorales (suite)
<b>6<sup>ème</sup> JOUR</b>	<b>SAMEDI 29 OCTOBRE 2005</b>
	Observation d'activités pré-électorales (suite) Le Leader de Mission visite le Zanzibar
<b>7<sup>ème</sup> JOUR</b>	<b>DIMANCHE 30 OCTOBRE 2005</b>
	Observation du scrutin
<b>8<sup>ème</sup> JOUR</b>	<b>LUNDI 31 OCTOBRE 2005</b>
	Observation du dépouillement des bulletins



**9<sup>ème</sup> JOUR**

**MARDI 1<sup>er</sup> NOVEMBRE 2005**

Les équipes régionales rentrent à Dar es Salaam

**10<sup>ème</sup> JOUR**

09H00 – 10H30

**MERCREDI 2 NOVEMBRE 2005**

Présentation de comptes rendus et l'élection d'un Comité de rédaction du communiqué provisoire de la Mission

10H30 – 12H00

Réunion du Comité de rédaction

14H00 – 15H00

Adoption du Communiqué provisoire

16H00 – 16H30

Conférence de Presse

**11<sup>ème</sup> JOUR**

**JEUDI 3 NOVEMBRE 2005**

Départ de la Mission

09H00 – 16H00

Consultations des parties prenantes (Leader de Mission, Leader Adjoint de Mission et Secrétaire Général)

**12<sup>ème</sup> JOUR**

**VENDREDI 4 NOVEMBRE 2005**

Départ (Leader de Mission, Leader Adjoint de Mission, Secrétaire Général et Secrétariat).

# ANNEXE 3:

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE DU 28 OCTOBRE 2005

### **MISSION D'OBSERVATION DES ELECTIONS DU FORUM PARLEMENTAIRE DE LA SADC AUX ELECTIONS TANZANIENNES DE 2005**

#### **Communiqué de Presse**

**28 octobre 2005**

Comme on l'a signalé dans le communiqué de lundi, 24 octobre 2005, le Forum Parlementaire de la SADC (le Forum) a déployé une Mission composée de 50 membres afin d'observer les préparations et le déroulement des élections présidentielles, parlementaires et celles de conseils locaux de la Tanzanie, prévues pour dimanche, 30 octobre 2005. Or, la Mission vient de constater qu'à la suite de la mort, mercredi 26 octobre 2005, de M. Jumbe Rajab Jumbe qui était le candidat vice-présidentiel du CHADEMA, la Commission Electorale Nationale a renvoyé les élections de l'Union au 18 décembre 2005. La Mission a observé que ce renvoi est en conformité avec la loi électorale de la Tanzanie qui stipule que lorsqu'un candidat présidentiel ou vice-présidentiel meurt, la CEN doit désigner une autre date de nomination dans un délai de 21 jours afin de permettre au parti concerné de choisir un nouveau candidat.

En fonction de cette constatation, le Forum a rappelé sa mission d'observation du territoire continental de la Tanzanie jusqu'à nouvel ordre. Or, la Mission gardera les trois équipes qui sont déjà à Zanzibar. Le Leader de Mission, l'Honorable Fatima Hajaig de l'Assemblée Nationale de l'Afrique du Sud, l'Honorable Raymond Djunda du Sénat de la République Démocratique du Congo (RDC) et le Secrétariat de la Mission s'installeront à Zanzibar jusqu'à la fin du scrutin ainsi que le dépouillement des bulletins et la déclaration des résultats. A la fin de son travail, la Mission présentera un communiqué, soulignant ses constatations en matière de meilleures pratiques électorales, des défis et des recommandations pour les élections de l'avenir. Egalement, le communiqué déterminera si ou non le processus électoral a été libre, juste, crédible et légitime.

La Mission espère faire son travail avec la coopération des peuples du Zanzibar en particulier et ceux de la République Unie de la Tanzanie en général.

La Mission voudrait également exprimer ses condoléances à la famille de M. Jumbe Rajab Jumbe et au CHADEMA sur le décès prématuré de M. Jumbe.

**Fait par Hon. Fatima Hajaig, Député (Leader de Mission)  
Mission d'Observation des Elections tanzaniennes du Forum Parlementaire de la SADC,  
Holiday Inn, Dar es Salaam, 29 octobre 2005.**

Elections Présidentielles, Législatives et Locales - Tanzanie 2005

REGIONS	MEMBRES	PAYS	SEXE	PARTI	MOYEN TRANSPORT HOTEL	DE PERSONNEL
	Hon. Mpeo Mahase (Leader de Mission) 0745189517 Dar es Salaam et Equipe de la Côte 1 Hon. Omba Pene Hon. Leopoldo Joubert	Lesotho RDC Afrique du Sud	F M M	Au pouvoir Opposition	Holiday Inn Dar	M. Temwa Nyirenda 0746140187 Yohane Chiwara (Interprète: Frgs-Angl) 0746930607 M. Selemani, Chauffeur 0745806856
1 Dar es Salaam Equipe 2	Hon. Zeferino Juliana (Chef d'Equipe) Hon. Chantal Basa	Angola RDC	M F	Au pouvoir	Holiday Inn Dar	Gilberto Luceu (Interprète : Port-Angl) 0787865820 Kalvango Katula (Interprète: Frgs-Angl) Mlle. Gladys Makwakwa 0745189513
2 Morogoro	Hon. Leopoldo A. Emestino (Chef d'Equipe) Hon. Rosemary Chimpampe	Mozambique Zambie	M F	Opposition Au pouvoir	Hôtel Oasis 023 2614548	Jerimias Dos Santos (Interprète: Port-Angl) Ramadhani Mbala, Chauffeur 0748394811
3 Zanzibar	Hon. Feliciano Mata (Leader Adjoint de Mission) 0746779587 Hon. Esther Dlamini	Mozambique Swaziland	M F	Au pouvoir	Zanzibar Beach Resort 024 2230208	Mlle. Ndahafa Selma Kaulungua 0746779582 Jose Pinto (Interprète: Port-Angl)
4 Pemba	Sénatrice Bella Katanzi (Chef d'Equipe) Hon. Reginald Diergaardt	Swaziland Namibie	F M	Au pouvoir	Hôtel Manta Reef (Maulid) 0777424637 Vol à 08H45	M. Steven Kateule 0746773586
5	Hon. Hansina Christian (Chef d'Equipe) Hon. Clement Stambuli	Namibie Malawi	F M	Au pouvoir Opposition	Hôtel Mkonge 027 2643440	M. Mikel Nkhosi 0744327828 Wasiri Ahumani, Chauffeur 0741477359
6 Iringa	Hon. Maria M. Lampeao (Chef d'Equipe) Hon. Domingos da Silva	Mozambique Angola	F M	Au pouvoir Opposition	Rest House (St Augustine) 0748342925	M. A. Magala 0746779565 Michel Saraiva (Interprète : Port-Angl) M. Mussa Khaifiani 0748308925
7 Kilimanjaro	Hon. Elma Dienda (Chef d'Equipe) Hon. Filbert Nagafela	Namibie Botswana	F M	Opposition Opposition	Hôtel Salinero 0748315555	M. Oefile Mooketsi 074679564 M. Nicolus Linus, Chauffeur
8 Arusha et Manyara	Hon. Kgomotso R. Magau ( Chef d'Equipe ) Hon. Mathew W. Mwale	Afrique du Sud Zambie	F M	Au pouvoir Opposition	Hôtel New Arusha 074831555	M. Tleho Rankhone 0745189511 Hannis Omari, Chauffeur 0745388077
9 Dodoma	Hon. Thulani Dlamini ( Chef d'Equipe ) Hon. Sandulizeni S. Nkhoma	Swaziland Malawi	M M	Opposition	Hôtel Dodoma 026 2321641	Mlle. Feri Nambahu 0746779583 Mohamed Nyelele, Chauffeur 0744389912

# ANNEXE 4:

## COPOSITION ET PLAN DE DEPLOIEMENT REVISES DE LA MISSION D'OBSERVATION DU FORUM PARLEMENTAIRE DE LA SADC

REGIONS	MEMBRES	PAYS	SEXE	PARTI	MOYEN DE TRANSPORT ET HÔTEL	PERSONNEL
10	Hon. Walter T. Masisi (Leader) Hon. Gertrude Nyamkandawire	Botswana Malawi	M F	Au pouvoir Opposition	Hôtel Orion 0741587102 Vol à 13H50	M. Amos Maziya 0744513961 Ally Kalinoni, Chauffeur 0748309592
	DIRECTION DE LA MISSION Hon. Mpeo Mahase (Leader de Mission) 0745189517 Hon. Feliciano Mata (Leader Adjoint de Mission) 0746779587					
	SECRETARIAT DE LA MISSION Fax : +255 22 2121946 Tél. : +255 22 2121947  Salle 132 Holiday Inn, Dar es Salaam Tél.: +258 1 487 630/1	Mlle. Rumbidzai Kandawasvika-Nhundu Dr. Esau Chiviya Mlle. Baoti Kauvee Mlle. Justina Shauri M. James Warburg M. Boniface Dulani				0746740184 0746779585 0746956076 07444306861 0744628521 0744223411

# ANNEXE 5:

## COMMUNIQUE DE PRESSE DE LA CEN DU 27 OCTOBRE 2005

### **COMMISSION ELECTORALE NATIONALE ANNONCE DU RENVOI DES ELECTIONS GENERALES ET FIXATION D'UNE DATE NOUVELLE POUR LES ELECTIONS**

1. A la suite de la mort du candidat vice-présidentiel du CHADEMA, M. Jumbe Rajab Jumbe, et en conformité avec les dispositions 35(1) (b), 35D et 49(1) de Lois Electorales, Acte Numéro 1 de 1985, la Commission a été obligée de:
  - a. Suspendre les élections Présidentielles; et
  - b. Annoncer une nouvelle date de nomination dans un délai de 21 jours après la date du renvoi des élections afin de permettre au CHADEMA de nommer un autre candidat.
2. Etant donné que les élections Présidentielles ont été suspendues, la Commission est contrainte, sous la disposition 46(3) de Lois Electorales Acte Numéro 1 de 1985, d'annuler la date de l'élection et d'annoncer une date nouvelle pour l'élection. La Commission a le mandat, sous la loi, d'annoncer une date nouvelle d'élection d'une manière qu'elle juge appropriée. Cette disposition juridique habilite la Commission à faciliter toutes les préparations du vote.
3. A l'heure actuelle, tous les préparatifs ont été achevés pour la tenue de toutes les élections présidentielles, parlementaires et celles de conseils locaux et ceci aurait réduit considérablement le coût en matière d'équipement, du personnel, des finances et du transport de matériel électoral. Egalement, on s'est aperçu que cette mesure n'aurait pas trop gêné les électeurs.
4. La clause 46 (3) de Lois Electorales, Acte Numéro 1 de 1985 ainsi que la clause 48 (1)(a) de Lois Electorales, Acte (Administration locale) Numéro 4 de 1979 toutes autorisent la Commission à annuler la date des élections et à fixer une autre date nouvelle. Après y avoir beaucoup réfléchi, la Commission a conclu qu'il était convenable de renvoyer les élections parlementaires et celles de conseils locaux pour qu'elles soient tenues le même jour que les élections présidentielles.
5. En fonction des arguments présentés plus haut, la Commission Electorale Nationale a décidé de suspendre les élections présidentielles et de renvoyer les élections parlementaires et celles de conseils locaux. Cette décision prend effet aujourd'hui, le 27 octobre 2005. Dans ce cas, tous les processus concernant les élections présidentielles ont été suspendues. Or, les campagnes des élections parlementaires et de l'administration locale continueront. Le nouveau calendrier des élections générales de 2005 est présenté ci-dessous:
  - La nomination du candidat vice-présidentiel du CHADEMA aura lieu le 18 novembre 2005;
  - La campagne des élections présidentielles recommencera le 19 novembre jusqu'au 17 décembre 2005;
  - Les élections présidentielles, parlementaires et celles de l'administration locale auront lieu le 18 décembre 2005.
6. Le nouveau calendrier permettra à la Commission de:
  - Imprimer les bulletins de vote pour les élections présidentielles;
  - Transporter les bulletins de vote aux circonscriptions; et
  - Assurer la formation des agents électoraux de bureaux de vote.

Egalement, le nouveau calendrier permettra au CHADEMA de disposer du temps pour nommer un nouveau candidat vice-présidentiel.

**Juge LEWIS MAKAME**  
**Président**  
**27/10/2005**

# ANNEXE 6:

## RESULTATS DE L'ELECTION PRESIDENTIELLE DE LA TANZANIE EN 2005

Candidat présidentiel	Parti politique	No. de votes	Pourcentage
Jakaya Kikwete	CCM	9,123,952	80.28
Prof. Ibrahim Lipumba	CUF	1,327,125	11.68
Freeman Mbowe	CHADEMA	668,756	5.88
Augustine Mrema	TLP	84,901	0.75
Edmund Mvungi	NCCR MAGEUZI	55,819	0.49
Augustine Mtikila	DP	31,083	0.27
Dr. Emmanuel Makaidi	NLD	21,574	0.19
Anna Senkoro	PPT MAENDELEO	18,783	0.17
Prof. Leonard Shayo	MAKINI	17,070	0.15
Paul Kyara	SAU	16,414	0.14
	<b>TOTAL</b>	<b>11,365,477</b>	<b>100.00</b>

Source: [http://en.wikipedia.org/wiki/Tanzanian\\_elections,\\_2005#Union\\_President](http://en.wikipedia.org/wiki/Tanzanian_elections,_2005#Union_President)

# ANNEXE 7:

## RESULTATS DES ELECTIONS PARLEMENTAIRES EN 2005 PAR PARTI POLITIQUE

	Nom de Parti	Nombre total de candidats présentés (Députés)	Nombre de sièges gagnés
1	Chama cha Demokrasia na Maendeleo (CHADEMA)	145	5
2	Chama cha Haki na Ustawi (CHAUSTA)	61	0
3	Chama cha Mapinduzi (CCM)	232	206
4	Parti Démocratique (DP)	45	0
5	Demokrasia Makini (MAKINI)	16	0
6	Convention Nationale pour la Construction et la Réforme (NCCR-Mageuzi)	71	0
7	Ligue Nationale pour la Démocratie (NLD)	29	0
8	Alliance Nationale de la Reconstruction (NRA)	27	0
9	Alliance Démocratique de la Tanzanie (TADEA)	34	0
10	Parti Travailleiste de la Tanzanie (TLP)	116	1
11	Front Civique Uni (CUF)	212	19
12	Forum pour la Restauration de la Démocratie (FORD)	11	0
13	Union pour la Démocratie Multipartite (UMD)	21	0
14	Parti Démocratique Uni (UDP)	38	1
15	Parti Démocratique des Peuples Unis (UPDP)	42	0
16	PPT Maendeleo	16	0
17	Sauti ya Umma (SAU)	53	0
18	Jahazi Asilia	55	0
	<b>TOTAL</b>	<b>1225</b>	<b>232</b>

Source: Commission Electorale Nationale de la Tanzanie

# ANNEXE 8:

## DECLARATION PROVISOIRE DE LA MISSION

Mission d'Observation du FP de la SADC aux Elections Présidentielles, Parlementaires et celles de Conseils locaux de la Tanzanie tenues le 14 décembre 2005

### DECLARATION PROVISOIRE

Fait le 17 décembre 2005 à Dar es Salaam

### FORUM PARLEMENTAIRE DE LA SADC

Le Forum Parlementaire de la SADC est une organisation inter-parlementaire régionale de la Communauté pour le développement de l'Afrique australe (SADC), composé de 13 Assemblées Nationales de la SADC et représentant plus de 2000 Députés. Il a été fondé en 1996 comme une institution autonome de la SADC en conformité avec l'Article 9 (2) du Traité de la SADC. Son objectif principal est la promotion de la gouvernance démocratique, l'égalité des sexes ainsi que la transparence et la responsabilité pour le développement et l'intégration régionale, la paix et la stabilité de la région de la SADC. Le Forum entreprend l'observation des élections dans les pays de la SADC afin d'atteindre cet objectif. Depuis 1999, le Forum a observé 15 élections dans 11 Etats membres de la SADC. Soit: au Mozambique et en Namibie en 1999, en Île Maurice, en Tanzanie et au Zimbabwe (parlementaires) en 2000, en Zambie (2001), au Zimbabwe (présidentielles) et au Lesotho en 2002, en Afrique du Sud, au Malawi, au Botswana, en Namibie et au Mozambique en 2004, en Île Maurice, à Zanzibar et en Tanzanie en 2005. Cette élection est la troisième élection pluraliste (la première et la deuxième ayant été tenues en octobre 1995 et en octobre 2000 respectivement).

D'ordinaire, le Forum observe des élections sur l'invitation d'un Etat membre concerné et l'observation s'effectue conformément au cadre constitutionnel et juridique de l'Etat membre en question d'une part, mais aussi en conformité avec les Normes et les Standards pour les Elections de la Région de la SADC (2001), Principes et Lignes Directrices de la SADC Régissant les Elections Démocratiques (2004) ainsi que les Lignes Directrices de l'Union Africaine (UA) sur les Elections Démocratiques (2002). Tous ces trois documents témoignent de l'importance de l'adoption de pratiques démocratiques ainsi que la nécessité de tenir des élections crédibles et légitimes qui démontrent la volonté du peuple.

### INVITATION PAR LA TANZANIE

Sur l'invitation du Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération Internationale de la République Unie de la Tanzanie, le Forum Parlementaire de la SADC a déployé une Mission d'observation composée de 40 membres aux élections présidentielles, parlementaires et celles des autorités locales en République Unie de la Tanzanie. La Mission s'est réunie à Dar es Salaam le 7 décembre 2005. Elle était composée de 23 Députés et 10 fonctionnaires venant des assemblées nationales de l'Angola, le Botswana, la République Démocratique du Congo (RDC), le Lesotho, le Malawi, le Mozambique, la Namibie, l'Afrique du Sud, le Swaziland et la Zambie. De plus, la Mission comportait 7 experts techniques du Secrétariat du Forum. En tant qu'observateurs internationaux, les membres de la Mission ont obtenu une accréditation auprès de la Commission Electorale Nationale (CEN) de la Tanzanie.



L'Honorable Mpeo Mahase (Ministre), membre de l'Assemblée Plénière du Forum Parlementaire de la SADC et Député de l'Assemblée Nationale du Lesotho, était le Leader de Mission alors que l'Honorable Feliciano Mata de l'Assemblée Nationale du Mozambique était son adjoint. La composition de la Mission a été faite en fonction des dispositions de la Constitution du Forum qui exige une représentation équitable entre les hommes et les femmes d'une part et entre les partis politiques au pouvoir et ceux de l'opposition d'autre part.

La Mission du Forum Parlementaire de la SADC qui est arrivée en décembre 2005 était la deuxième mission, suite à la première qui est arrivée en octobre 2005 mais celle-ci a été retirée du territoire continental après le décès, le 26 octobre 2005, de M. Jumbe Rajab Jumbe, candidat vice-présidentiel du CHADEMA. La décision de renvoyer les élections du territoire continental a été prise conformément aux dispositions de l'Article 46 (3) de Lois Electorales de la Tanzanie, Acte Numéro 1 (1985) ainsi que la Clause 48 (1)(a) de Lois Electorales (Administration locale), Numero 4 (1979) qui autorisent la CEN de reporter des élections et de fixer une autre date pour les élections en pareil cas. Ainsi, la CEN a désigné le 14 décembre 2005 pour la tenue de nouvelles élections. Aussi, cette décision a été prise afin de minimiser les dépenses.

Cependant, l'incident du décès mentionné plus haut n'a pas eu d'effet sur les élections du Président ainsi que les membres de la Chambre des Représentants, ces élections étant sous la juridiction de la CEZ. Donc les préparations ont continué en octobre, comme prévues. Par conséquent, le Forum a démenagé pour s'installer à Zanzibar où 7 équipes (5 à Unguja et 2 à Pemba) ont observé le déroulement du processus électoral, y compris les campagnes politiques, le scrutin, le dépouillement des bulletins, la vérification et la déclaration des résultats. Ces équipes ont conclu que les élections se sont déroulées conformément aux lois électorales du pays et aussi aux normes, standards et lignes directrices électoraux régionaux et donc elles étaient libres et justes.

## **METHODE DE TRAVAIL**

Une grande partie du travail, qui consistait à recueillir des renseignements sur le processus électoral, a été achevé en octobre 2005, avant le renvoi des élections. A ce moment-là, la Mission a fait des consultations avec de nombreuses parties prenantes en Tanzanie, y compris le CEN, la CEZ, les partis politiques, la police, la société civile et les organisations religieuses, les communautés diplomatiques et académiques ainsi que d'autres observateurs internationaux et locaux. En particulier, la Mission a consulté le parti au pouvoir Chama cha Mapinduzi (CCM) et aussi le Front Civique Uni (CUF).

De plus, la Mission a consulté l'organisation du Réseau tanzanien sur l'Egalité des Sexes (TGNP), le Comité tanzanien de Surveillance Electorale (TEMCO), le Corps diplomatique de la SADC, le Bureau exécutif de la SADC, le Forum des Commissaires Electoraux de la SADC, les Missions d'Observation des Elections de l'Union Africaine, le Commonwealth, le Programme des Nations Unies pour le Développement (qui était le coordinateur des tous les observateurs internationaux) ainsi que l'Institut National Démocratique des Affaires internationales. Les 12 équipes déployées à Dar es Salaam, Unguja et Pemba (Zanzibar), Tanga, Iringa, Kilimanjaro, Arusha/Manyara, Dodoma, Tabora et Morogoro ont tenu des réunions consultatives avec les cadres supérieurs régionaux de la CEN, les hauts fonctionnaires du Gouvernement, d'autres observateurs internationaux et les moniteurs locaux de régions en question.

A son retour en décembre 2005, la Mission a commencé son travail d'observation avec un briefing qui a eu lieu le 8 décembre 2005, organisé par la CEN à l'intention de tous les observateurs au sujet des élections présidentielles et parlementaires de 2005. Ce briefing a souligné les renseignements de base concernant les processus et les procédures électoraux, les préparatifs pour les élections présidentielles et parlementaires de 2005, les opinions des observateurs locaux sur l'élection et sur

la question de sécurité. De plus, la Mission a organisé son propre briefing le 9 décembre 2005 au Centre de Conférence de Dar es Salaam. Ce briefing constituait la suite du briefing tenu du 24 au 25 octobre dont l'objectif était de faire le point sur la méthode de travail, les Termes de Référence de la Mission, la présentation et la discussion du plan de déploiement ainsi que les instruments (des formulaires) qui seraient utilisés par les équipes pour recueillir et rendre compte de leurs observations. Samedi 10 décembre 2005, 9 équipes sont parties pour les régions d'Unguja et Pemba (Zanzibar), Tonga, Iringa, Kilimanjaro, Arusha/Manyara, Dodoma, Tabora et Morogoro alors que 2 équipes sont restées à Dar es Salaam. La sélection des régions a pris en considération les critères de représentativité en matière de l'étendue géographique du pays, l'exigence d'obtenir des résultats fiables et définitifs, la disponibilité de ressources, les besoins logistiques, la représentation de partis politiques ainsi que les considérations de parité homme-femme au sein de la Mission.

Une fois arrivées dans leurs régions respectives, les équipes ont tenu des briefings avec les responsables régionaux de la CEN, les Commissaires de Police, les observateurs locaux et internationaux et les électeurs au sujet des aspects divers du processus électoral. Il s'agissait d'aspects suivants : l'inscription des électeurs et leur sensibilisation, la sécurité des élections, la participation politique et la représentation des hommes et des femmes, les campagnes politiques, la disponibilité du matériel de vote et sa sécurité, les mécanismes de résolution de conflits, le rôle des médias et l'état de préparation de la CEN. Le jour du scrutin, les équipes de la Mission ont observé les procédures d'ouverture, du vote et de fermeture, l'atmosphère dans les bureaux de vote différents, le dépouillement de bulletins et la vérification de résultats. Il faut noter que les consultations faites par la Mission étaient inspirées par ses Termes de Référence alors que sa Déclaration provisoire a été préparée en fonction de ses constatations sur le déroulement du processus des Elections Présidentielles et Parlementaires de la Tanzanie en 2005.

## **EXPRESSION DE RECONNAISSANCE**

La Mission tient à exprimer sa reconnaissance au Gouvernement de la République Unie de la Tanzanie pour l'invitation du Forum Parlementaire de la SADC à observer les élections présidentielles et parlementaires de 2005. Elle voudrait également remercier la CEN, les partis politiques, les hauts fonctionnaires de l'Union de Zanzibar, la police, la société civile, les organisations religieuses, le corps diplomatique, d'autres observateurs internationaux et locaux et le peuple de la Tanzanie pour leur coopération et leur soutien durant le séjour de la Mission en Tanzanie.

## **TERMES DE REFERENCE DE LA MISSION**

En résumé, les Termes de Référence de la Mission, tels qu'ils ont été ratifiés par les organes de politique du Forum et appliqués dans les élections précédentes, sont les suivants:

- Analyse du cadre constitutionnel et juridique qui régit le déroulement des élections
- Evaluation de l'environnement historique, socio-économique et politique dans lequel les élections se déroulent
- Evaluation du degré de conformité des élections aux provisions constitutionnelles et juridiques de chacun des Etats membres ainsi qu'en relation aux Normes et Standards pour les Elections de la Région de la SADC, Principes et Lignes Directrices de la SADC Régissant les Elections Démocratiques (2004) et la Déclaration de l'OUA/UA sur les Principes Régissant les Elections Démocratiques en Afrique.
- Evaluation des tendances en matière de la participation des hommes et des femmes ainsi que la comparaison des taux de participation électorale entre cette élection et des élections antérieures
- Evaluation de l'organisation du processus électoral en examinant les aspects suivants:

- a. L'indépendance, l'impartialité et la transparence des institutions électorales, y compris la confiance qu'inspirent les autorités électorales à leurs partenaires
- b. La tenue d'un scrutin secret ayant des attributs de transparence et de légitimité
- c. L'inscription des électeurs sur une liste électorale qui est à la fois non-discriminatoire et aussi disponible pour être examiné par tous les partenaires
- d. Le processus de campagne et le comportement des partis politiques par rapport au respect des règlements et usages
- e. La publication du calendrier électoral, la préparation et la distribution du matériel de vote
- f. L'instruction civique et la sensibilisation des électeurs, y compris la qualité de l'instruction, l'intégration des notions d'égalité des sexes dans les programmes et matériel utilisés, le rôle de la commission électorale, des organisations de la société civile et des partis politiques
- g. L'intégration de l'égalité des sexes dans les activités politiques, les manifestes de partis politiques et dans les systèmes, pratiques et processus électoraux, y compris la gestion et l'administration des élections
- h. Le rôle des médias en matière de reportages justes et impartiaux et une couverture adéquate des activités électorales
- i. Les dispositions liées au nombre de bureaux de vote, leur emplacement et la disponibilité de l'information concernant ces bureaux de vote aux électeurs
- j. Les dispositions liées à l'ouverture des bureaux de vote, la disponibilité du matériel de vote, la tenue d'un scrutin secret et d'autres dispositions administratives connexes
- k. Le dépouillement, la vérification, la tabulation et l'annonce des résultats ainsi que la légitimité de ces résultats auprès des partenaires
- l. Le rôle des forces de la sécurité, et
- m. Les mécanismes mis en place pour la résolution des conflits, en particulier ceux qui concernent la relation entre la CEN, le Gouvernement et les partis politiques.

## **ROLE DU FORUM DANS LE PROCESSUS ELECTORALE DE LA TANZANIE**

Etant donné que les élections constituent un processus et non pas un incident isolé et sporadique, il faut remarquer que le Forum a été impliqué dans le processus électoral tanzanien depuis les Elections Présidentielles et Parlementaires d'octobre 2000. A titre d'exemple, après l'annonce des résultats des élections de 2000, le Forum a déployé immédiatement une équipe de trois membres pour observer la situation post-électorale de Zanzibar. Durant son séjour, cette mission post-électorale a tenu des consultations avec le Premier Ministre de la Tanzanie, le Président de l'Assemblée Nationale de la Tanzanie et celui de la Chambre des Représentats de Zanzibar, les représentants de partis politiques et les leaders des organisations religieuses, pour ne citer que ceux-là.

En octobre 2001, le Forum a déployé une autre mission post-électorale en République Unie de la Tanzanie afin de consulter de nombreuses parties prenantes sur la situation post-électorale liée aux résultats des élections présidentielles et parlementaires de 2000 en général, mais aussi sur les événements regrettables du 26 au 27 janvier 2001. L'arrivée de cette mission post-électorale a coïncidé avec la signature de l'Accord Muafaka entre les deux partis politiques principaux de Zanzibar, le CCM et le CUF, dont l'objectif était la résolution de problèmes politiques liés aux élections présidentielles et parlementaires de 2000. Depuis ce moment, des mesures ont été prises afin de mettre l'accord en œuvre, y compris les réformes de la CEZ, les réformes de la Constitution de Zanzibar et de Lois Electorales ainsi que l'établissement d'un registre permanent d'électeurs. De son côté, la CEN s'est efforcée d'améliorer le processus électoral

De plus, lors de réunions semestrielles de l'Assemblée Plénière, les représentants du Parlement de la Tanzanie ont avisé le Forum à travers des briefings réguliers. Toutes ces mesures témoignent de l'intérêt du Forum dans les élections de la Tanzanie, un intérêt qui remonte à l'an 2000.

## CONSTATATIONS

Lors de ses observations des élections présidentielles et parlementaires de la Tanzanie en 2005, la Mission a fait les constatations suivantes:

### Cadre Juridique

Les élections présidentielles et parlementaires de la Tanzanie en 2005 sont régies par le cadre juridique du pays qui comporte les instruments suivants:

- La Constitution de la République Unie de la Tanzanie, 1977
- L'Acte des Elections No. 1 de 1985
- L'Acte de l'Administration locale (Elections), 1979
- L'Acte de l'Administration locale (Autorités urbaines), 1982 et
- L'Acte de l'Administration locale (Autorités de districts), 1982

La Constitution de la République Unie de la Tanzanie non seulement garantie mais aussi elle protège les droits de vote des citoyens. Aussi, les lois électorales prévoient la nomination de candidats, élaborent les lignes directrices de la campagne, les procédures du scrutin, le dépouillement de bulletins ainsi que les calculs concernant la distribution de sièges spéciaux réservés aux femmes.

En plus du cadre juridique, la Commission Electorale Nationale a élaboré les Règlements et les Lignes Directrices suivants afin de faciliter le déroulement de ses fonctions électorales quotidiennes:

1. Règlements des Elections Présidentielles et Parlementaires (Inscription des Electeurs), 2004;
2. Règlements pour les Elections des Conseillers (Règlements des Electeurs), 2004;
3. Règlements des Elections Présidentielles et Parlementaires (Elections), 2005;
4. Règlements des Conseillers (Elections), 2005.

Les instruments électoraux cités plus haut ont été élaborés afin d'expliquer les fonctions et les responsabilités des agents électoraux, y compris les responsables de l'inscription des électeurs, les responsables des élections au niveau de la circonscription, les partis politiques, leurs candidats et leurs agents.

Compte tenu de ces considérations, la Mission était satisfaite de constater que les Elections Présidentielles et Parlementaires de la Tanzanie en 2005 ont été tenues conformément au cadre juridique du pays, un cadre qui favorise le déroulement des élections dans une atmosphère de transparence, de calme, de légitimité, de liberté et de justice.

### La Commission Electorale Nationale (CEN)

La Mission a observé que la ré-introduction de la politique pluraliste en 1992 a abouti à la nomination par le Président d'une Commission Electorale Nationale la même année, sous la Section 74 de la Constitution de la République Unie de la Tanzanie 1977, amendée en 1995. L'autonomie de la CEN est prévue sous la Section 74 (11) qui stipule que « *lors de l'exercice de ses fonctions dans la Constitution, la Commission Electorale ne peut être contrainte à obéir les ordres ou les directives d'un individu ni d'un Département du Gouvernement... ni de suivre les conseils d'un parti politique quelconque* ». La CEN est donc le seul organe habilité à gérer des élections en Tanzanie. Selon la Constitution et d'autres législations électorales, la CEN exerce les fonctions suivantes:

- f) Surveiller et coordonner le processus d'inscription des électeurs sur le territoire continental de la Tanzanie,
- g) Surveiller et coordonner le processus des élections sur le territoire continental de la Tanzanie,
- h) Faire la démarcation de frontières des circonscriptions de la République Unie pour les élections parlementaires,
- i) Déclarer les noms des Députés nommées pour les sièges spéciaux réservés aux femmes,
- j) Déclarer les noms de Conseillères nommées pour les sièges spéciaux réservés aux femmes,
- k) Assurer la sensibilisation en matière d'élections et aussi ratifier le matériel éducatif préparé et utilisé par les institutions de la société civile qui participent dans le processus de sensibilisation des électeurs.

La Mission a remarqué que la CEN a pu établir un registre permanent d'électeurs d'une part et aussi inscrire 15,9 millions d'électeurs (96,2%) sur 16,7 millions d'électeurs éligibles. Egalement, la Mission a réussi à distribuer des cartes d'électeurs avec une photo d'identité à tous les électeurs inscrits et de plus, elle a mis à jour la liste électorale du 30 octobre au 14 décembre, une période immédiatement après le renvoi des élections. Tout le matériel de vote a pu être distribué à temps dans les bureaux de vote avant les élections présidentielles et parlementaires du 14 décembre 2005. Aussi, la CEN s'est efforcée d'assurer la sensibilisation des électeurs malgré la pénurie du matériel, d'entreprendre la formation des responsables et des agents électoraux, de tenir des briefings régulièrement avec le Gouvernement et les partis politiques et de publier des règlements électoraux, des lignes directrices et des manuels de formation. La Mission du Forum Parlementaire de la SADC était satisfaite du degré de préparation de la CEN pour les élections de 2005.

### **Mécanismes de Résolution des Conflits**

La Mission a félicité la CEN d'avoir établi huit comités dont le mandat est de conseiller la Commission en matière de la gestion et de la supervision du processus électoral comme mécanisme efficace de résolution des conflits. Les comités étaient composés de représentants de partis politiques, des médias publics et privés ainsi que les représentants de la société civile. Même s'ils n'avaient pas de statut juridique, les comités ont été fondés par la CEN dans l'objectif d'impliquer les partis politiques différents dans le processus de résolution de conflits avant que ces conflits n'éclatent en incidents publics violents. Par l'intermédiaire de ces comités, la Commission tenaient des briefings régulièrement avec les partis politiques, les avisant du progrès en matière du processus électoral et de réitérer son engagement à tenir des élections libres et transparentes. Les Règlements et usages élaborés et signés volontairement par les représentants du Gouvernement et ceux de partis politiques ont également servi de mécanisme de résolution de conflits. Les ateliers et les conférences organisés par la CEN pour les partis politiques différents ainsi que les dirigeants du Gouvernement étaient également indispensables à ce sujet. L'un des facteurs qui ont contribué à la réduction de la tension était l'accord entre la CEN, les parties politiques et la police concernant l'élaboration d'un calendrier commun de campagne afin d'éviter des affrontements entre les sympathisants de partis politiques différents.

### **Environnement Politique**

La Mission a observé que l'environnement politique était caractérisé par la paix, la coexistence pacifique entre les partis politiques et l'absence d'intimidation et de violence. Ce climat de paix pourrait être dû aux réunions de sécurité tenues régulièrement entre les organes de sécurité du Gouvernement, les partis politiques et la Commission Electorale. Egalement, l'assentiment de partis politiques en lice aux Règlements et usages à travers les comités divers était la preuve de la transparence du processus électoral d'une part et de l'impartialité de la CEN lors de la gestion du processus électoral d'autre part.

Durant leur séjour dans les 10 régions où les 11 équipes ont été déployées (Dar es Salaam, Îles d'Unguja et Pemba, Tanga, Kilimanjaro, Arusha/Manyara, Iringa, Dodoma, Tabora et Morogoro), la Mission n'a pas vu un seul incident de violence électorale grave. Même sur les îles d'Unguja et Pemba (Zanzibar), un climat de calme et de coexistence cordiale régnait parmi les partis politiques. La Mission a noté que l'assentiment aux Règlements et usages par les 16 partis politiques, le gouvernement et la CEN a favorisé la création de ce climat de paix qui a permis aux électeurs de voter sans rien craindre.

Donc la Mission a félicité les partis politiques pour leurs déclarations publiques concernant l'importance d'une élection paisible. En effet, la Mission est convaincue que ce climat de paix qui a régné lors des élections renforcerait un sentiment de sécurité chez beaucoup d'électeurs, surtout les femmes, et ceci inciterait beaucoup d'entre eux de voter.

### **Processus de Campagne**

La Mission a remarqué que le processus de campagne est devenu trop long en raison du renvoi des élections d'octobre au 14 décembre 2005. Le résultat de cette campagne longue est qu'elle est devenue coûteuse, surtout aux petits partis politiques qui n'avaient pas assez de moyens. En effet, l'enthousiasme de gens et de partis politiques a diminué considérablement au fur et à mesure et le rythme de la campagne s'est ralenti. Même les candidats se lassaient progressivement de la campagne. A ce propos, la Mission a constaté qu'à Dar es Salaam, on ne voyait que les posters et les messages du parti politique au pouvoir (CCM) uniquement, affichés sur des immeubles et d'autres endroits publics. Or, les autres partis politiques n'ont pas porté plainte contre une interdiction de faire la même chose.

D'une manière générale, la Mission félicite les peuples tanzaniens et leurs partis politiques d'avoir mené une campagne politique avec peu de violence. Des incidents isolés d'affrontement entre le CCM et le CUF qui ont été signalés dans quelques régions de Dar es Salaam ont eu lieu soit durant des défilés soit avant ou après des meetings de campagne électorale. Mais ces incidents n'étaient pas si sérieux pour perturber l'atmosphère de paix et de tranquillité qui a régné durant tout le processus de campagne.

### **Rôle de Forces de Sécurité**

Le climat de paix et de calme politique qui a favorisé le déroulement d'une campagne politique sans violence pourrait être attribué au rôle de forces de sécurité de la Tanzanie. La Mission a noté qu'il y avait des unités mobiles de police qui faisaient des patrouilles et la police était également présente dans les environs de bureaux de vote afin de renforcer la sécurité des électeurs. Aussi, les réunions sur la sécurité tenues régulièrement entre les responsables des organes de la sécurité du Gouvernement, les dirigeants de partis politiques et la Commission étaient déterminantes dans la réalisation d'un processus électoral sans violence. L'armée a prêté la main en distribuant le matériel de vote alors que la police s'occupait de la sécurité du matériel. La présence de forces de sécurité dans les environs de bureaux de vote avait pour objectif d'assurer la sécurité des électeurs lors du scrutin et non pas pour les intimider.

### **Liste Electorale**

Par rapport aux élections présidentielles et parlementaires de 2000, la Mission a constaté une amélioration significative dans la gestion des élections de 2005 dans la mesure où la CEN a introduit un registre permanent d'électeurs. Aussi, la CEN a distribué des cartes d'électeurs avec une photo d'identité, une mesure qui a renforcé la confiance des citoyens dans le processus électoral. En utilisant la technologie d'identification optique de marques (OMRT) ainsi que les

appareils photographiques polaroïdes, la CEN a réussi à inscrire 15,9 millions d'électeurs (96,2%) sur 16,7 millions d'électeurs éligibles. A travers des briefings avec toutes les parties prenantes au niveau national et régional, la CEN a exigé la participation des agents de partis politiques différents dans le processus d'inscription des électeurs. Par conséquent, cette mesure a renforcé la transparence du processus et la confiance de toutes les parties prenantes.

Aussi, la Mission a observé que la liste d'électeurs a été affichée à l'extérieur des bureaux de vote et les électeurs, surtout les femmes et les jeunes, venaient pour vérifier leurs noms. Conformément aux lois électorales, cette liste avait été affichée au moins 7 jours avant la date du scrutin dans tous les bureaux de vote visités.

Cependant, la Mission a noté, le jour du scrutin, que quelques noms d'électeurs ont été omis dans la liste électorale et par conséquent, ceux-ci étaient interdits de voter. Mais il faut souligner que toutes les omissions signalées avant le jour du scrutin ont été rectifiées.

### **Couverture des Médias**

La Mission a remarqué que la CEN a élaboré des Règlements et usages pour régir la couverture électorale des médias. De leur côté, les médias publics ont préparé une émission d'une façon coordonnée, permettant à tous les partis politiques qui ont présenté un candidat présidentiel de faire connaître leurs programmes et leur politique au public. Par rapport aux élections de 2000, la couverture des élections de 2005 par les médias semble être plus juste et plus positive. Et pour la première fois, l'organisme chargé de l'évaluation des médias électoraux en Tanzanie en 2005 (Tanzania Election Media Monitoring Project 2005) a félicité tous les médias publics d'avoir mené la campagne de sensibilisation des électeurs et d'avoir fait preuve d'impartialité lors de la couverture de l'élection. D'une façon générale, tous les médias écrits et électroniques se sont efforcés de réaliser une couverture juste et impartiale des événements électoraux.

### **Représentation des hommes et des femmes**

La Tanzanie est l'un des pays de la région de la SADC qui ont déjà atteint, voire dépassent, le taux de 30% de représentation des femmes à l'Assemblée Nationale et dans les cadres supérieurs de toutes les institutions, une cible ratifiée dans la Déclaration de la SADC sur l'Egalité des Sexes et le Développement. La Mission a observé que le pays a atteint la cible grâce au système de quota prévu dans la législation. Or, malgré le fait qu'en tant qu'électeurs, les femmes constituaient la moitié de l'électorat, l'on a constaté toutefois qu'un seul parti politique sur 10 a présenté une candidate présidentielle alors que 4 partis politiques avaient des candidates à la vice-présidence.

La Mission tient à signaler son inquiétude étant donné que les partis politiques semblent compter uniquement sur le système de quota pour assurer la participation de femmes au parlement. D'après la Mission, il serait souhaitable qu'en plus de ce système, les partis politiques puissent garantir une égalité des chances pour que tout le monde participe dans les élections au niveau de la circonscription. Il est donc nécessaire pour l'Etat et les partis politiques de créer un environnement propice à la participation de femmes dans la vie politique.

En ce qui concerne les agents électoraux, la Mission a été impressionnée par le fait que la majorité du personnel dans les bureaux de vote étaient des femmes. Néanmoins, la Mission a observé avec regret que dans quelques-unes des régions, moins de femmes ont pu voter parce que la majorité s'étaient occupées par les travaux du ménage.

Egalement, la Mission regrette le fait que durant la période d'observation, la CEN n'avait pas les statistiques démontrant les candidats mâles et femelles qui disputaient les sièges parlementaires et

ceux de conseils locaux. C'était donc impossible d'avoir une idée claire concernant la représentation des hommes et des femmes au niveau de candidats.

### **Sensibilisation des Electeurs**

La Mission a remarqué que la CEN a l'obligation, sous la lois, d'assurer la sensibilisation des électeurs et aussi de coordonner les activités des organisations et des individus qui participent dans le processus d'éducation électorale. La Mission reconnaît l'importance de l'éducation électorale en matière de renforcement du processus électoral mais aussi la promotion de la démocratie. Mais à cause du problème d'insuffisance de ressources, la Commission n'a pas pu mettre en œuvre une campagne massive de sensibilisation. Néanmoins, sa campagne a été réalisée par l'intermédiaire des médias, par exemple la radio, la télévision et les journaux d'une part, et en distribuant des tracts, des affiches et des pagnes sur lesquels étaient imprimés des messages sur les élections et l'importance de l'inscription électorale. La Commission a également organisé des ateliers pour la formation des Coordinateurs Régionaux des élections ainsi que les Responsables des élections au niveau de la circonscription et leurs assistants. Ceux-ci ont assuré, à leur tour, la formation des présidents de bureaux de vote et les autres agents électoraux.

En outre, les partis politiques ont joué un rôle dans la sensibilisation des électeurs en encourageant leurs sympathisants de voter pour leur parti. De plus, des donateurs ont fourni un financement de programmes de sensibilisation effectués par des ONGs. Quelques organisations religieuses, par exemple l'Eglise catholique et la Communauté islamique, ont également participé à la sensibilisation des électeurs.

D'une manière générale, beaucoup de partenaires ont contribué au travail de sensibilisation des électeurs, y compris la CEN, les partis politiques, les ONGs, les organisations religieuses et les médias publics. Or, il était évident que le processus de sensibilisation n'était pas tout à fait parfait. A titre d'exemple, la Mission a observé quelques occurrences de bulletins nuls dans toutes les trois élections, ce qui est une indication d'une sensibilisation inadéquate des électeurs.

### **Bureau de Vote**

La Mission a constaté qu'au total, il y avait 47,150 bureaux de vote sur le territoire continental pour 15,935,459 électeurs inscrits alors qu'à Zanzibar, on a compté 1,560 bureaux de vote pour 507,977 électeurs inscrits. L'on a observé que dans le cas hypothétique de participation électorale à 100%, chaque bureau de vote servirait 338 électeurs en moyenne sur le territoire continental alors qu'à Zanzibar, chaque bureau de vote servirait 315 électeurs en moyenne. Mais le jour de l'élection, chacun des bureaux de vote qu'on a visités avaient entre 300 et 400 électeurs en moyenne. La Mission a noté donc que le nombre total de bureaux de vote était adéquat pour permettre au plus grand nombre d'électeurs éligibles de voter entre 07H00 (ouverture du scrutin) et 16H00 (fermeture du scrutin). Egalement, la Mission a observé que les bureaux de vote étaient situés dans des endroits neutres et accessibles, comme des écoles, des marchés ou des cours. Or, on s'est aperçu dans certains endroits peu peuplés, comme le district de Longido, les distances entre un bureau de vote et un autre variaient de 20 à 30 kilomètres.

De plus, les listes d'électeurs dans les bureaux de vote différents utilisaient l'ordre alphabétique des noms des électeurs. Cette mesure a réduit l'encombrement de bureaux de vote d'une part et elle a renforcé l'efficacité du processus du scrutin d'autre part. Mais il y avait de la confusion dans les bureaux de vote où cet ordre alphabétique des noms n'était pas clairement lisible.

La sécurité des électeurs a été garantie par la police. Les témoins de partis politiques surveillaient également le déroulement du scrutin et ils étaient globalement satisfaits de la gestion du scrutin. En général, une atmosphère de paix et de tranquillité régnait dans tous les bureaux de vote, permettant



ainsi aux électeurs de voter sans crainte ni intimidation.

Pour assurer que le vote se faisait en secret, les électeurs utilisaient des isolements. Quant à la transparence du scrutin, elle a été renforcée par l'utilisation d'urnes transparentes, facilement distinguées par la couleur de la couvercle: noire pour l'urne présidentielle, bleue pour l'urne parlementaire et blanche pour l'urne de conseil municipal.

### **Matériel de Vote**

Les équipes de la Mission ont constaté que tous les bureaux de vote visités avaient reçu tout le matériel électoral auparavant, sauf les bulletins, censés être distribués le 13 décembre 2005. La police surveillait le matériel de vote 24 heures sur 24. Par conséquent, il n'y a pas eu d'incident concernant la disparition du matériel ni de problème de distribution du matériel dans les bureaux de vote. Par conséquent, la Mission a félicité la CEN pour son efficacité dans la distribution du matériel avant le jour du scrutin le 14 décembre 2005.

### **Vote et Dépouillement**

La Mission était satisfaite du fait que toutes les dispositions nécessaires pour assurer un scrutin secret ont été prises. Tous les agents électoraux de bureaux de vote que les équipes de la Mission ont visités se sont comportés d'une manière professionnelle et efficace. Toutes les procédures d'ouverture du scrutin, de fermeture et de dépouillement de bulletins ont été respectées conformément à la loi, comme en témoigne le fait que les agents de partis politiques différents ne se sont pas plaints.

### **Participation des électeurs**

En fonction de ses observations dans les bureaux de vote visités, la Mission a constaté que le taux de participation était très élevé et que le processus électoral s'est déroulé dans une atmosphère de paix et de calme. Les électeurs ont fait la queue d'une façon disciplinée en attendant leur tour de voter. Le taux élevé de participation serait une indication que le renvoi des élections du 30 octobre au 14 décembre n'a pas eu d'influence négative sur l'élan et le ferveur des électeurs.

### **MEILLEURES PRATIQUES**

En fonction des amendements administratifs et législatifs aux lois électorales introduits par la CEN ainsi que les constatations de la Mission d'observation, l'on a observé les meilleures pratiques suivantes dans le processus électoral de la Tanzanie:

- La présence et la participation de témoins des partis politiques lors de l'inscription des électeurs, la surveillance et la distribution du matériel électoral dans les bureaux de vote et aussi leur présence durant le scrutin, le dépouillement et la vérification;
- Le dépouillement des bulletins dans les bureaux de vote, la signature des procès-verbaux par tous les agents électoraux et les témoins présents, l'annonce des résultats du bureau de vote et l'affichage de ces résultats après le dépouillement alors que les agents électoraux gardent une copie;
- Une présence visible de la police dans tous les bureaux de vote pour renforcer la sécurité des électeurs;
- La présence de bureaux de vote multiples dans chaque centre de vote, organisés en fonction de l'ordre alphabétique des noms des électeurs et ceci a accéléré le processus de vote;
- L'utilisation d'urnes transparentes pour favoriser la transparence du processus électoral. Cette mesure a été introduite dans les élections présidentielles et

parlementaires de 2000 et elle permet aux témoins de partis politiques de vérifier que les urnes sont vides et scellées avant le commencement du vote;

- Fixation de peines sévères (soit d'imprisonnement soit d'amendes) aux agents électoraux pour toute infraction de la loi électorale afin de renforcer la responsabilité;
- La création par la CEN de huit comités administratifs dont les membres sont les représentants de partis politiques différents et dont le mandat est de conseiller la Commission en matière du processus électoral afin de renforcer sa transparence;
- L'établissement d'un Comité sur les Règlements et usages dont les membres sont un représentant de chaque parti politique ainsi que le gouvernement et dont le mandat est de faire régner la discipline dans le comportement politique;
- La tenue de réunions et de briefings réguliers par les partis politiques différents pour discuter le progrès du déroulement du processus électoral dans l'objectif de minimiser des conflits;
- L'organisation des ateliers et des séminaires par la CEN à l'intention de dirigeants de partis politiques et du Gouvernement afin de discuter les mesures et les méthodes de résolution de conflits électoraux;
- L'accord entre les partis politiques sur les mécanismes favorisant l'accès de leurs candidats aux médias publics, ce qui a abouti à une couverture juste et impartiale de l'élection;
- L'introduction d'un registre permanent d'électeurs ainsi que la distribution de cartes d'électeurs avec une photo d'identité. Cette mesure a renforcé la perception générale de transparence du processus électoral;
- L'élaboration d'un calendrier de campagne coordonné afin de minimiser des conflits entre les partis politiques différents;
- Permettre aux électeurs vieux ou handicapés de choisir eux-mêmes un individu pour les aider au lieu d'être aidés par le président du bureau de vote; et
- Permettre aux observateurs locaux et étrangers d'observer le processus du scrutin et de se prononcer sur la gestion du processus.

## RECOMMANDATIONS

En considération des efforts entrepris pour améliorer la performance et la transparence du processus électoral, la Mission du Forum Parlementaire de la SADC aux Elections Présidentielles et Parlementaires de la Tanzanie en 2005 suggère des changements suivants:

- S'efforcer de définir par un article de loi les Règlements et usages de partis politiques dont l'adhésion reste volontaire à l'heure actuelle. Cette mesure favoriserait l'engagement des membres ;
- Augmenter les ressources consacrées à l'éducation électorale et aussi encourager les ONGs différentes de participer dans le processus de sensibilisation des électeurs ;
- Renforcer l'engagement de partis politiques différents afin d'assurer la parité homme-femme dans les affaires politiques et dans le processus électoral ;
- Introduire des bulletins de vote en braille pour que les mal voyants puissent exercer leur droit de vote en secret ; et
- Etant donné que certains électeurs n'avaient pas la chance de vérifier l'existence de leur nom sur le registre permanent, la Mission considère qu'il est nécessaire de faire des changements au registre afin de permettre aux électeurs qui ont des cartes d'électeur de voter même si leur nom ne figure pas sur le registre ;
- Etablir des centres d'information facilement identifiables près de bureaux de vote afin de fournir des renseignements sur le processus électoral aux électeurs et aux missions d'observation.

# CONCLUSION

Eu égard aux constatations énumérées plus haut, la Mission est convaincue que les Elections Présidentielles et Parlementaires de la Tanzanie en 2005 étaient beaucoup mieux organisées que celles de 2000. **Donc la Mission conclut que ces élections ont été tenues conformément aux lois électorales de la Tanzanie et aux normes, standards et lignes directrices régionaux. Ces élections ont permis aux peuples de la République Unie de la Tanzanie d'avoir la chance d'exprimer leur droit démocratique et leur volonté politique et la Mission estime qu'elles étaient libres et justes.**

Fait et signé à Dar es Salaam le 17 décembre 2005.





